

Scandale des 2 milliards 300 millions : Comment Mamadou Sinsy Coulibaly a appâté le PM Boubou Cissé

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 28 JUILLET 2020

655

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Sommet de la CEDEAO

IBK déclare la guerre au M5-RFP



Crise au Mali : face à la CEDEAO le M5-RFP assume, persiste et signe



Changement de gouvernance au Mali : le combat noble du M5-RFP



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	Sommet de la CEDEAO : IBK déclare la guerre au M5-RFP	P.4
Brèves	Mali : Les jeunes opposants appellent à la démission du président et à la reprise des manifestations	P.11
	UEMOA : La réforme du Franc CFA est dans l'impasse	P.11
	Soldat français tué au Mali : Un hommage national lui a été rendu aux Invalides à Paris	P.12
	Dioila : La gendarmerie de Massigui attaquée	P.12
	COVID-19 : Réouverture des frontières	P.12
	Ansongo : Un militaire poignardé	P.13
	Crise politique : Le Mali a besoin d'une transition pour une quatrième république	P.13
	Mali : la sécurité de l'imam Mahmoud Dicko est-elle en danger?	P.13
Actualité	Exactions contre les manifestants au Mali : Deux experts de l'ONU invitent les autorités à « veiller à ce que les responsables soient traduits en justice »	P.19
	Lutte contre le trafic de drogue en 2019 : 196 personnes interpellées dont 12 femmes et 9 étrangers	P.20
	Mali/Sahel : Une situation sécuritaire toujours précaire	P.21
	Scandale des 2 milliards 300 millions : Comment Mamadou Sinsy Coulibaly a appâté le PM Boubou Cissé	P.23
Politique	Crise au Mali : face à la CEDEAO le M5-RFP assume, persiste et signe	P.24
	Changement de gouvernance au Mali : le combat noble du M5-RFP	P.26
	Mauvaise gouvernance : Boubou s'entête dans l'irrégularité et le déni de droit !	P.28
	Gouvernance : Le Mali à la croisée des chemins du radicalisme socio-politique, du juridisme et du corporatisme	P.31
	Crise sociopolitique : La Constitution du Mali et les textes de la CEDEAO confortent la lutte du M5-RFP	P.33
Culture & société	Musique : « Acoustic », le nouvel album d'Oumou Sangaré	P.36
	Fedama, Uaaprem : Déclaration	P.36
International	Pétrole sénégalais : Cairn Energy cède ses actifs pour 400 millions de dollars	P.37
	Crise politique en Guinée : Comment le Système des Nations-Unies s'implique-t-il pour trouver de solutions ?	P.37
	Le Niger aussi a son « Karim Kéita » : Sani Mahamadou, le fiston du Président Issoufou qui fait parler de lui	P.38
Sport	Coupe « Thé Achoura » : Une compétition qui tient toutes ses promesses	P.39
	Angleterre : Bissouma marque son premier but en Premier League pour Brighton	P.40
	Liverpool : Mohamed Salah surprend son monde et fait savoir qu'il pourrait parti	P.40



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Sommet de la CEDEAO : IBK déclare la guerre au M5-RFP

Hier, dans nos colonnes, nous écrivions que IBK ne vit que de crises qui constituent le carburant dont il a besoin pour fonctionner. L'écrivain, nous nous doutions qu'il allait tenter de faire passer en force les propositions de son maintien et ses autres desideratas pour une sortie de crise à travers la CEDEAO. Mais nous ne pouvions imaginer qu'il allait faire une déclaration de guerre à tout son peuple. Car son casus belli dépasse le seul M5-RFP.

IBK a d'abord choisi d'attaquer frontalement l'imam Mahmoud Dicko en ces termes « **Le but de ces manifestations engagées par l'imam Mahmoud Dicko est de conduire à une transition dirigée par le célèbre ma-**

rabout et qui devrait ouvrir la voie à un Etat islamique. C'est là la rançon de guerre de l'imam Dicko. Tout en dénonçant l'arrogance de ce marabout, IBK a parlé d'un coup d'Etat rampant. » Peut-être que ses pairs de la CEDEAO l'ignorent, mais les maliens savent que leur président ne sait pas prendre de la hauteur par rapport aux difficultés qu'il rencontre. Quel avantage pouvait-il espérer tirer « **en dénonçant l'arrogance de ce marabout** » qui, malgré les contradictions qui les opposent n'a jamais eu un mot désobligeant à son encontre. Certes, et comme d'habitude un démenti de la présidence a été publié en milieu d'après-midi, plus précisément aux environs de 16 heures mais

le correspondant de RFI au Niger, Moussa Kaka, connu pour sa rigueur professionnelle persistait et signait l'information à 18 heures 30.

Au-delà, accréditer à un si haut niveau la thèse d'un coup d'Etat est une offense à son armée qui, implicitement ne serait donc pas républicaine. Une armée ne se gère pas dans le mépris ou la suspicion du Chef suprême des armées. Elle doit mériter son respect et sa confiance. A moins que pour le cas du Mali les multiples détournements au détriment de l'armée n'aient tout compromis.

La déclaration de guerre vise aussi les « **31 députés dont l'élection est contestée y compris le Président du Parlement** » lequel s'était clairement prononcé sur cette question en séance plénière « **Il n'y a pas d'élection partielle qu'en cas de décès. C'est seulement en cas de décès qu'il y a une élection partielle. La Constitution dit que le député est élu pour 5 ans point. Est-ce que vous pouvez faire démissionner un député ? Qui va les faire démissionner ? Et s'ils refusent il y a quelle solution ? C'est la dissolution. Si un député refuse**



de démissionner qui va le faire démissionner ? C'est la dissolution seulement qui est là ».

Comment la CEDEAO compte-t-elle s'y prendre pour obtenir la démission volontaire de députés qui, par hypothèse ne sauraient revenir au Parlement ? Quelle est le réalisme ou l'applicabilité d'une telle décision ? Que pourrait faire la pauvre majorité dont aucun des chefs ne siègent au parlement pour réussir une telle prouesse ? IBK lui-même n'avait-il pas échoué dans sa tentative de faire plier les « députés spoliés » ? A plus forte raison ceux déclarés élus et qui n'auront plus rien à perdre ni à gagner s'ils quittent le parlement dans ces conditions ?

Ensuite la CEDEAO, prenant déjà acte des difficultés quasi insurmontables de nomination des juges à la Cour constitutionnelle propose à IBK de prendre un canon pour tuer une mouche. En effet nos chefs d'Etat envisage sans sourciller l'utilisation de l'article 50 de la Constitution ainsi libellé « **Article 50 : Lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation l'intégrité du territoire national, l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que**

le fonctionnement régulier les pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation du Premier Ministre, des Présidents de l'Assemblée Nationale et du Haut Conseil des Collectivités ainsi que de la Cour Constitutionnelle.

Il en informe la Nation par un message. L'application de ces pouvoirs exceptionnels par le Président de la République ne doit en aucun cas compromettre la souveraineté nationale ni l'intégrité territoriale.

Les pouvoirs exceptionnels doivent viser à assurer la continuité de l'Etat et le rétablissement dans les brefs délais du fonctionnement régulier des institutions conformément à la Constitution.

L'Assemblée Nationale se réunit de plein droit et ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels »

Mais qui sont ces juristes qui conseillent la CEDEAO ? Comment peuvent-ils ignorer que les conditions cumulatives requises pour l'application de l'article 50 sont loin d'être réunies ? Quel président de la Cour constitutionnelle

consultera IBK ? En quoi l'indépendance de la Nation est-elle aujourd'hui menacée ? Ce point, sauf respect des augustes chefs d'Etat ressemble plus à un canular qu'à une décision sérieuse issue d'un conclave de haut niveau. Enfin l'article 50 c'est la reconnaissance que la « chienlit » s'est installée et que l'Etat de droit est suspendu. Déclaration de guerre peut-elle être plus forte que celle-ci ? La CE-DEAO réalise-t-elle qu'elle entend donner les pleins pouvoirs à un président dont les pouvoirs normaux sont déjà contestés ?

Les six (6) ministres nommés constituent, pour plusieurs parmi eux une véritable insulte à la République qui courbe l'échine et qui amène ou ramène de personnes décriées ou rejetées. Et pour reprendre une expression qui revient souvent chez ses responsables et dans ses déclarations, « le M5-RFP n'est ni demandeur, ni preneur du gouvernement d'union nationale de Boubou Cissé et de IBK »

Enfin, « le régime de sanctions contre ceux qui poseront des actes contraires au processus de normalisation de cette crise » c'est-à-dire le M5-RFP et l'imam Mahmoud Dicko est comme de l'huile que IBK et ses pairs verse sur le feu. Peut-on à la fois vouloir concilier deux parties et en menacer une ? Des premières réactions enregistrées au siège du M5-RFP, l'annonce de ces mesures ont blessés les leaders du mouvement dans leur amour-propre et a produit l'effet inverse attendu : ils se sont radicalisés et sont désormais forcés et contraints de poursuivre leur lutte sauf à être qualifiés de lâches et indignes.

Enfinement, pour un sommet de réconciliation, IBK a réussi à embarquer ses pairs de la CE-DEAO dans sa fuite en avant au lieu de leur demander de l'aider à mettre en œuvre des solutions légales, constitutionnelles, politiquement acceptables et à portée de main.

Enfinement une question taraude bien des esprits : que sera le Mali d'après Tabaski, à la fin de la trêve décrétée par le M5-RFP ?

■ **Karamoko B. KETA**



Média A

" les heures de Moussa Timbiné sont comptées à l'Assemblée nationale " Serge Daniel



RFI

La société de raffinage de pétrole Soraz, majoritairement détenue par la Chine, a coupé le robinet d'essence à la Société nigérienne des produits pétroliers (Sonidep) pour factures impayées, empêchant celle-ci d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients et imposant une pénurie aux Nigériens. Si ce conflit n'est pas réglé, d'importantes pertes financières sont à craindre des deux côtés, avec les consommateurs en premières victimes.



Les habitants de quatre villages de Lualaba ont quelques jours pour quitter la zone appelée à être occupée pour le prolongement des travaux du barrage de Busanga. Ce week-end, neuf ONG ont écrit au ministre provincial de l'Intérieur pour lui demander de sursoir à cette décision.



CMAS de l'imam Mahmoud DICKO

JEUNE AFRIQUE, NUMÉRO 3091/AOÛT 2020.

Le Cheikh, le très respecté et éclairé Imam Mahmoud Dicko parmi les 100 Africains les plus influents.

- Telle est la grâce d'Allah qu'il donne à qui il veut. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce !
Longue vie à l'imam DICKO !



Seydou Oumar Traoré



Il y a trois ans, quand je dénonçais les manipulations de leur Thomas Sankara, ils n'avaient d'argument que les injures à mon encontre.

Nombreux sont aujourd'hui ceux qui ont compris que les expressions que j'ai créées pour leur guide, n'étaient pas par méchanceté mais par bonté. Je voulais les prévenir et les faire éviter la déception qu'ils subissent aujourd'hui. J'accepte le pardon de tous ceux qui me l'ont demandé sincèrement.

Rasta est un opportuniste et la preuve est désormais faite.

En 2020, d'autres sont dans la même erreur encore avec d'autres manipulateurs.

En 2022, ceux qui m'insultent aujourd'hui, me demanderont encore pardon pour leur manque de discernement.





Ibrahim Diarra

UN VÉRITABLE MENSONGE.

J'ai cru entendre hier soir, lors d'un débat sur Africable, que le Bilan du PM Boubou CISSE, à la tête du gouvernement, est positif. Par conséquent, les tenants de cette thèse qui ne sont autres que des courtisans de palais affichent leur volonté de le voir reconduit. A ces défenseurs hors circuits, je souhaite rappeler qu'en 15 mois de pouvoir, le chasseur Boubou a conduit le Mali vers un accident mortel dont eux seuls sont survivants. Sinon, pour nous autres qui sommes les victimes de Boubou CISSE, nous rappelons avec précision que:

- Sous Boubou, 189 villages ont été déplacés
- Sous Boubou, 212 hameaux de cultures ont disparus
- Sous Boubou, plus de 800 paysans sont massacrés au Pays Dogon
- Sous Boubou, 300 écoles sont fermées au Pays Dogon,
- Sous Boubou, 240 000 tonnes de céréales sont partis en fumé au Pays Dogon,
- Sous Boubou, 3 ponts ont été détruit sur la route sebare-Koro au Pays Dogon
- Sous Boubou, 70% des terres arables ne sont plus exploitables en raison de l'insécurité
- Sous Boubou, 80% des services de santé ne fonctionnent plus au Pays Dogon
- Sous Boubou, 938 points d'eau ne sont plus fonctionnels au Pays Dogon
- Sous Boubou, aucune solution prônée par lui n'a pu résoudre la crise sécuritaire du centre
- Sous Boubou, le complot contre le Pays Dogon a pu se réaliser
- Sous Boubou, j'ai même pas le courage de vous évoquer les cas d'élection, d'école, d'infrastructures, d'emploi et surtout de scandales financiers...
- A mon avis, mise à part ceux qui mangent dans la main de Boubou, nul ne peut nous ressortir un bilan positif de lui. Malheureusement pour le peuple Malien, c'est le citoyen qui paie pour améliorer son quotidien mais c'est lui qui n'a pas droit à la bonne vie.



CE SERAIT DOMMAGE POUR LE PEUPLE MALIEN SI C'EST ENCORE BOUBOU QUI DEVRAIT NOUS CONDUIRE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT D'UNION.

Cette-fois-ci, peut être pour enterrer le Mali.

Adaman DIONGO
OBSERVATEUR



Awa Sylla

Ce mini gouvernement va tout gâté. La meilleure solution est de résoudre le problème une bonne fois pour toute au lieu de fuir à chaque fois.

Il n'a pas osé dire ça.
Quand même.



Sambou Sissoko

La visioconférence a débuté...les conclusions de ce sommet extraordinaire seront rejetées soit par le M5-RFP, soit par la majorité présidentielle ou les deux parties en même temps.

Le Mali est une terre de rencontre et de dialogue. Si IBK a été incapable de trouver des médiateurs au niveau national, il perd son temps pour rien.

Les recommandations que ses pairs de la CEDEAO lui dicteront ne pourront être appliquées qu'en faisant usage de la violence. Les jeunes du M5-RFP ont déjà enregistré blessés et des morts les 10, 11 et 12 juillet dernier. Qu'est ce qui pourrait leur faire peur encore?



Alassane Keita

Toutes les restrictions imposées contre la maladie à coronavirus ont été levées sauf la fermeture des écoles



M. Nouhoum Togo - Officiel

Les heures de Moussa Timbiné sont comptés! Serge Daniel parle sûr quelle base pour dire cela! Quelque chose cloche



Figaro du Mali

En visioconférence
IBK s'exprime enfin : "Le but de cette manifestation, Ils veulent imposer une transition et faire un coup d'état dirigé par l'imam Mahmoud Dicko pour mettre en cause la laïcité du Mali et de installer un Etat Islamique au Mali"
Source Moussa Nimaga avec RFI



Gouvernement du Mali

Message de condoléances au président Macky Sall suite au décès de Babacar Touré
"Monsieur le Président et cher frère,
C'est avec une grande douleur que j'ai appris la disparition de Babacar Touré. Je voudrais à cette triste occasion, en mon nom personnel et en le nom du peuple malien, vous adresser mes condoléances émues, à vous, au peuple sénégalais ainsi qu'à la famille et aux nombreux amis de l'illustre disparu. Babacar comme nous l'appelions tous, aura été un professionnel émérite, une référence pour des générations entières de journalistes. Nul doute à cet égard qu'il prendra toute sa place dans l'Histoire de la presse africaine autant que dans la chronique des libertés et des droits.
Je pleure un cadet respectueux certes mais également le frère et l'ami qui ne transigeait pas avec la vérité.
Puisse le tout Puissant l'accueillir parmi les bienheureux !"
Bamako le 27 juillet 2020
Ibrahim Boubacar Keita



Nouhoum Keita

Sommet Extraordinaire virtuel de la CEDEAO sur la crise au Mali.
Les extraits du discours d'IBK au sommet extraordinaire virtuel des Chefs d'État de la CEDEAO, rapportés par certaines Agences de presse, démontrent qu'IBK a bien assimilé les formules des diplomates et "experts" occidentaux qui agitent l'épouvantail terroriste pour mieux freiner la lutte des maliens pour le changement démocratique et la bonne gouvernance.
IBK accuse l'imam Mahmoud Dicko de préparer un Coup d'Etat et de vouloir instaurer un régime islamiste.
Il sait pertinemment que celui qu'il accuse aujourd'hui a été celui qui s'est battu bec et ongle au sein du M5/RFP pour son maintien à la tête du pays et qui n'a jamais désespéré de trouver un compromis. IBK pense que son discours à forte tonalité anti-islamiste rallierait le soutien de toutes les puissances occidentales et lui garantirait une survie politique plus rassurante qu'un compromis national salvateur. Aucun mot sur sa gouvernance chaotique qui embrase le pays et menace son unité, son intégrité territoriale et ses fondements en tant que nation. Aucun remord sur son bilan!!
Maintenant qu'il a payé Mahmoud Dicko avec la monnaie de singe, il assume courageusement son choix.
Le vin est tiré, il faut le boire



Basta Sanogo

Le problème du Mali, ce qu'il échappe à sa génération.
Si c'est vrai que chaque génération a une mission à accomplir.



Hadi Niangadou

ATTAQUE CONTRE LA GENDARMERIE DE MASSIGUI
C'est avec amertume que j'ai appris l'attaque de la gendarmerie de Massigui par des personnes non identifiées ce Samedi 25 Juillet 2020 aux environs de 21 heures.
Le bilan provisoire : 1 gendarme mort et 2 blessés (dont un civil)
Je condamne avec rigueur cette attaque contre nos forces de défense. Je demande aux autorités compétentes que tout soit mis en œuvre pour appréhender les assaillants et les punir à la hauteur du crime commis.
Je m'incline devant l'âme du gendarme mort et prompt rétablissement aux blessés.
Amina Ya Raabi
Honorable Hadi NIANGADOU



Amadou Sanogo

" Les heures de Moussa Timbiné sont comptées à l'Assemblée nationale " Serge Daniel



Skey ça sera le mandat le plus court d'un président de l'AN du MALI du jamais vu.

Mahamadou Diakite

Le Mali est plus que jamais dans l'impasse !
IBK, un président piégé ou un Président piégé par ses propres pièges?



Kader Diarra

Maintenant que le pèlerinage a été annulé songez a acheter des moutons pour les démunis Dieu vous rendra en centuple



Mohamed Ould Mamouny

#Apaisement

Bonne nouvelle !

Des Peulhs se sont rendus hier au marché de Koro où ils ont vendu leurs animaux et sont rentrés sains et saufs chez eux. Aujourd'hui des peulhs de Gourty et de Yorou sont au marché de Dangatene.

Il a même été demandé aux déplacés de Doma (en ce moment à Gourty) de retourner chez eux mais ils préfèrent attendre la fin de l'hivernage car ils ont fait des champs à Gourty.

Comme quoi, rien ne vaut la Paix et l'Entente.

Vivement le retour définitif de la paix !

Piqué sur chez Amakaran Amani



Perzan Evry

Avant quand les parents n'arrivaient plus à trouver un preneur à leur fille, ils allaient en parler à la mosquée. L'imam et ses acolytes se chargeaient de contacter les hommes célibataires du coin pour leur proposer en toute discrétion ces offres ou eux-mêmes en prenaient.

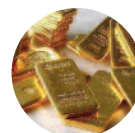
Je crois qu'il faut revoir ce plan là car on a trop de femmes célibataires.

NB : Pour la bonne cause



Mohammed Abayomi Ella

Si tu connais pas encore tous les membres de ta famille c'est parceque tu n'es pas encore riche. Sinon ils sont tous là



Anw Bè Faso Do

On prétend que le M5 n'est pas le Peuple. Qu'on m'explique alors en quoi un taux de participation de 25% représente le peuple!



Mohamed Moussa Maïga

SUR LES ROUTES DU MALI: En temps réel NOS ROUTES

Entre les eaux de pluies et les trous de la route de Mis-sabougou, les usagers crient AU SECOURS.

Une situation embarrassante et déshonorant est celle de la route menant de Missabougou au 3em pont de Bamako.

Le 3eme pont long de 1616 mètres est inaccessible si l'on quitte la rive droite pour la rive gauche de Bamako sans faire un combat acharné contre les trous et les eaux de pluie.

J'interpelle le Ministère des transports et de la Mobilité urbaine

J'interpelle le Ministère de la Communication du Mali

J'interpelle les députés

J'interpelle le Maire de Bamako

J'interpelle la vigilance de la jeunesse

J'interpelle les médias du MALI

Maliweb.net

Maliweb Mali

Gouvernement du Mali

La Voix du Peuple Malien.

AJCAD Mali

Galedou Master SOUMY

Porte-parole du Gouvernement du Mali



Salif Tall

Patissakana Dicko qui se bat pour sauver IBK, est qualifié par ce dernier de "Marabout arrogant, voulant imposer un Etat islamique"



un pionnier dans la profession au #Sénégal et dans la sous-région. Condoléances à sa famille et au peuple Sénégalais. Que son âme repose en paix

Sisk Dah

QUAND LE PRÉSIDENT ISSOUFI FROLE LA VRAIE CAUSE DE LA CRISE MALIENNE C'EST UN MIRAGE QUI SE DESSINE.



diawara waly mamady

En réponse à @vieuxmko Vu le contexte la cedeao risque de mettre le feu à BAMAKO dès lundi si elle s'amuse à tenter de sauver un régime qui a failli sur tous les plans. Reste que certains animateurs des plus fervents du M5 sont comptables de cette faillite. Faudrait il pour autant nous sacrifier?



Félicité Doubangar

#Soudan : au moins 20 paysans tués par des hommes armés au Darfour. (Des hommes armés ont tué au moins 20 personnes qui étaient retournées sur leurs terres au Darfour dans l'ouest du Soudan pour la première fois depuis des années.)



Soumeylou B. Maïga

J'ai appris avec consternation le décès de mon cadet, camarade et confère Babacar Toure qui a été



Mali : Les jeunes opposants appellent à la démission du président et à la reprise des manifestations



Les jeunes du mouvement qui mène la contestation contre le pouvoir au Mali ont réitéré dimanche, à Bamako, leur appel à la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta et à la reprise des manifestations après le 3 août, à quelques heures d'un sommet régional sur la crise politique dans ce pays.

Cet appel a été lancé samedi lors d'une Assemblée générale (AG) des jeunes du Mouvement de contestation dit M5, une coalition hétéroclite de chefs religieux et politiques et de membres de la société civile. Un millier de personnes y ont participé en présence de responsables du comité stratégique du M5, selon un journaliste de l'AFP. Les jeunes sont les fers de lance des mobilisations menées depuis juin contre le président Keïta, élu en 2013 puis réélu en 2018 pour cinq ans. Le M5, qui l'accuse d'avoir failli à sa mission, a plusieurs fois demandé son départ du pouvoir, alors que le pays est en proie à des violences jihadistes et intercommunautaires. Un sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) est prévu lundi par visioconférence, après une médiation infructueuse de cette organisation jeudi à Bamako dans la crise politique qui secoue le Mali. "Nous avons décidé du maintien du mot d'ordre du M5, c'est-à-dire la démission du président IBK", surnom du chef de l'Etat malien, a déclaré samedi à l'AFP Ousmane Mamadou Traoré, un responsable des jeunes du M5, rendant compte de l'AG. "Après la trêve, nos actions vont reprendre de façon harmonieuse et sans violence", a dit à l'AFP Abdourahmane Diallo, un autre responsable des jeunes. "Nous avons décidé aussi de reprendre la désobéissance civile le 3 août", a affirmé à l'AFP leur camarade Mariama Keïta. Le mouvement de contestation au Mali a annoncé le 21 juillet une "trêve" jusqu'après la grande fête musulmane de l'Aïd al-Adha prévue le 31 juillet, après plusieurs manifestations. Le 10 juillet, la troisième grande manifestation contre le pouvoir avait dégénéré en trois jours de troubles meurtriers à Bamako, les pires dans la capitale depuis 2012, qui ont fait 11 morts selon le Premier ministre Boubou Cissé. Une division de la Mission de l'ONU dans le pays (Minusma) parle de 14 manifestants tués. Le M5 évoque 23 morts. La Cédéao a notamment proposé le 19 juillet la formation d'un gouvernement

UEMOA : La réforme du Franc CFA est dans l'impasse



Le 1er juillet 2020 est la date symbolique retenue pour l'entrée en vigueur de l'ECO, la monnaie commune choisie par la CEDEAO et l'UEMOA. La réforme est aujourd'hui dans une impasse, le Nigeria n'approuvant pas l'implication de la France.

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) se retrouve techniquement dans un vide monétaire. Le 1er juillet 2020 a été choisi comme date symbolique d'entrée en vigueur de l'ECO, la nouvelle monnaie de cette sous-région, après la signature le 21 décembre 2019 avec la France, d'un accord de réforme de la coopération monétaire.

Les pays de l'UEMOA ne sont pas prêts à abandonner plus de 60 ans de stabilité monétaire du jour au lendemain. Plusieurs analystes et agences de notation estiment que cela entraînerait un désastre économique d'une ampleur qu'on ne peut évaluer. A ce propos, le Nigeria ne propose pas des solutions de substitution concrètes. Sa monnaie (le Naira) qu'il a adoptée en 1973 a vécu au rythme de plusieurs vagues d'inflation. Jusqu'en 2016, elle était encore liée au Dollar US sur une parité fixe avant que les autorités du pays ne la laissent de nouveau évoluer selon le marché, avec un grand coup de pouce de la Banque centrale.

La France est suffisamment avancée pour ratifier l'accord signé avec ses partenaires francophones de la CEDEAO. Mais le texte ne peut entrer en vigueur que si l'accord de garantie est signé à son tour. Or, le Nigeria ne veut pas de cette garantie. Cela laisse penser que le Franc CFA continuera de circuler dans une espèce de statu quo.

d'union nationale et d'une nouvelle Cour constitutionnelle sur une "base consensuelle", chargée de résoudre le litige autour des résultats des législatives de mars-avril. Au climat d'exaspération, nourri depuis des années par l'instabilité sécuritaire dans le centre et le nord du pays, le marasme économique ou une corruption jugée endémique, est venue s'ajouter l'invalidation par la Cour constitutionnelle d'une trentaine de résultats des élections législatives de mars-avril.

Sources AFP

Soldat français tué au Mali : Un hommage national lui a été rendu aux Invalides à Paris



Le brigadier Tojohasina Razafintsalama, soldat du 1er régiment de hussards parachutistes, est mort jeudi 23 juillet au Mali. Un hommage national sera rendu ce 27 juillet à Paris.

Un hommage national pour le brigadier Tojohasina Razafintsalama, mort jeudi 23 juillet au Mali lors de « combats contre les groupes armés terroristes », sera rendu lundi 27 juillet 2020 en fin d'après-midi aux Invalides, à Paris.

« Présence digne » et respect des consignes sanitaires

La triste coutume sera à nouveau honorée, lundi à 16h30. Un convoi funéraire traversera la Seine, sur le pont Alexandre III, en direction des Invalides. Il transportera le corps du soldat tué au Mali, le cercueil drapé de la bannière tricolore.

La population est invitée à se rendre aux abords de la procession pour y assister. Le gouverneur militaire de Paris a appelé à « une présence digne tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur ».

La circulation sera interdite aux abords, et notamment sur le quai d'Orsay et l'avenue du maréchal Gallieni, le temps de l'hommage. Des complications sont donc à prévoir du point de vue du trafic routier.

Dioïla : La gendarmerie de Massigui attaquée



La Brigade territoriale de la gendarmerie de Massigui, village situé à 80 kilomètres au sud-est du cercle de Dioïla dans région de Koulikoro, a été attaquée le samedi 25 juillet 2020 aux environs de 21 h. Selon nos premières informations, un gendarme (Simbo T. Doumbia) a été tué et le planton Siaka Togola grièvement blessé. Celui-ci a été conduit d'urgence à Bamako pour les soins. Des dégâts matériels ont également été enregistrés. Les auteurs de l'attaque n'avaient pas encore été identifiés. Toutefois, selon le commissaire divisionnaire de Dioïla, Ismaïla Traoré, les assaillants étaient près de cinq personnes. Ils sont arrivés sur trois motos. Après avoir commis leur forfait, ils se sont retirés. Une autre source dans la ville de Dioïla nous indique que les assaillants n'ont rien emporté.

Sur sa page Facebook, l'honorable Mamadou Diarrassouba, député élu à Massigui, a condamné cette attaque : « Je condamne avec la dernière rigueur l'attaque de la Brigade territoriale de la Gendarmerie de Massigui ce samedi 25 juillet 2020, aux environs de 21 h par des individus sans foi et barbare ». L'honorable a ensuite adressé ses condoléances à la famille du gendarme tué et souhaité prompt rétablissement aux blessés.

COVID-19 : Réouverture des frontières

Le gouvernement a annoncé, le vendredi dernier, les réouvertures des frontières. Les frontières aériennes sont ouvertes à compter du 25 juillet 2020 à partir de 00 heure et les frontières terrestres sont ouvertes à compter du 31 juillet 2020 à partir de 00 heure, les procédures opérationnelles standardisées, annexées au présent décret, seul applicables aux frontières les horaires habituels de travail sont rétablis sur toute l'étendue du territoire nationale pour compter du 1er Aout 2020 il est mis fin à l'alternance des jours de travail.



Ansongo : Un militaire poignardé



Un militaire (FAMa) a été poignardé par un de ses frères d'armes, le mercredi dernier, vers 19 h au camp militaire d'Ansongo. Selon des sources militaires, tout est parti d'une discussion qui a vite dégénéré en bagarre. C'est ainsi que l'un d'eux s'est saisi d'un couteau et poignarda son compagnon. Ce dernier succomba à ses blessures quelques heures plus tard. Une enquête a été ouverte, précisent les mêmes sources.

Mali : la sécurité de l'imam Mahmoud Dicko est-elle en danger?



Leader de la contestation contre le régime IBK, l'imam Mahmoud Dicko est-il en danger de mort ? La question lui a été posée par le journaliste de Sud FM une radio au Sénégal, au cours d'une interview le dimanche le 26 juillet.

Quel est votre rapport entre l'imam Dicko avec le pouvoir ?

Pas de rapport conflictuel, au Mali nous sommes des frères, IBK est un frère avec lequel nous avons partagé beaucoup de chose. Mais ça ne nous empêche pas de dire ce que nous avons à dire.

Quel rêve pour l'Afrique ?

Il faut que nos dirigeants sachent que l'Afrique ne peut pas être chose que ce que les africains eux-mêmes veulent en faire. Je préfère mourir

Crise politique : Le Mali a besoin d'une transition pour une quatrième république



La troisième république est morte, toutes ses institutions sont plus ou moins inopérantes. Le pire des remèdes serait de continuer dans le bricolage juridique. A partir du moment où toutes les parties prenantes sont sorties de la constitution, il faut faire appel au bon sens car ce sont les personnes de bon sens qui ont inventé la constitution et le droit constitutionnel. Pour ma part, je pense qu'il faut arrêter le forçage juridique.

- ouvrir une transition avec un PM consensuel; (Un gouvernement avec des missions bien précises définies ensemble).
- laisser la cour constitutionnelle dans son état comateux ;
- dissoudre l'assemblée nationale.
- Faire appel au constituant originel pour passer à la quatrième république. La troisième est morte, son maintien sous respiration artificielle finira par détruire les cadres les plus valables, principalement les jeunes.

Aucun jeune ne peut exprimer son talent dans cette troisième république conçue autour de la seule légitimité électorale suivie du partage du pouvoir. La quatrième république doit dépasser la légitimité électorale et instaurer la légitimité d'exercice. La troisième république a tué la démocratie, la société civile, les autorités traditionnelles, les chefs religieux, la jeunesse, etc. Si on ne tue pas la troisième république, la troisième république tuera tous les talents de ce pays y compris les jeunes.

Me Touré

en martyr que de mourir traître. Nous avons un continent extraordinaire où on peut tout trouver. Il faut quitter ce cycle d'enfantillage où c'est les autres qui vous disent ce qu'il faut faire ou ne pas faire, même comment élire ces dirigeants.

L'imam Mahmoud Dicko craignez-vous pour votre sécurité?

Il y a trois choses qui ne m'ont jamais inquiété parce que ça ne dépend pas de moi. Où est ce que je dois mourir, quand est-ce que je dois et comment, ça ne m'appartient. Ça appartient à Dieu donc ce n'est pas une préoccupation pour moi.

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Exactions contre les manifestants au Mali : Deux experts de l'ONU invitent les autorités à "veiller à ce que les responsables soient traduits en justice"



Pour une résolution rapide de la crise malienne, deux experts des Nations Unies demandent l'ouverture d'une enquête rapide afin de situer les responsabilités concernant les tueries les 10, 11 et 12 juillet à Bamako lors de la manifestation de l'opposition.

Les efforts des dirigeants ouest-africains dans le rétablissement de la paix et de la stabilité au Mali ont été salués par deux experts des Nations unies. « La visite jeudi au Mali des présidents du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Nigeria et du Sénégal apporte un nouvel espoir d'un retour à une véritable démocratie », ont laissé entendre Clément Nyaletsossi Voulé, rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique, et Alioune Tine, expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali.

Les deux experts ont réitéré leur appel au respect des droits de l'homme. À leurs dires, « le respect et la protection des droits de l'homme au Mali » sont importants non seulement pour la gestion pacifique de la crise que traverse le

pays, mais aussi pour la sécurité dans toute la sous-région.

Voulé et Tine ont condamné l'usage de la force contre des « manifestants pacifiques qui a fait au moins 14 morts et 150 blessés les 10 et 11 juillet 2020 ». À en croire les experts, le recours à la force ne fera qu'aggraver la situation en entravant les voies de sortie de crise. C'est pourquoi les deux experts demandent « qu'une enquête rapide, transparente, impartiale et approfondie soit menée sur les allégations d'usage excessif de la force par les forces de sécurité maliennes sur les manifestants, lors des manifestations organisées par le mouvement du 5 juin » soit menée. Cette enquête doit permettre de déterminer avec exactitude, le nombre de personnes arrêtées, blessées et tuées lors de ces manifestations, indiquent-ils avant d'inviter les autorités maliennes à « veiller à ce que les responsables de ces abus soient traduits en justice ».

Selon les deux experts de l'ONU, ces dernières manifestations au Mali sont la preuve que les Maliens attachent une importance capitale au

respect des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association. « Ils ont exhorté les autorités maliennes à respecter et à garantir pleinement ces droits ainsi qu'à garantir la vie et l'intégrité physique des manifestants », lit-on dans un communiqué de presse publié le 24 juillet 2020 par le Haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme. Dans la même logique, M. Voulé et M. Tine ont lancé un appel vibrant aux manifestants aussi bien qu'aux décideurs politiques à éviter l'usage de la violence. Outre cela, ils « ont déclaré que les forces de sécurité devraient suivre les normes internationales sur le recours à la force ».

Néanmoins, les deux experts ont salué la libération de près de 200 personnes qui avaient été arrêtées lors de ces dernières manifestations. Ils rappellent à ce titre que nul ne mérite d'être condamné « pour avoir exercé son droit fondamental à la liberté de réunion et d'association pacifiques ».

■ Fousseni Togola

Lutte contre le trafic de drogue en 2019 : 196 personnes interpellées dont 12 femmes et 9 étrangers

Au cours de l'année 2019, d'importantes quantités de produits stupéfiants et pharmaceutiques contrefaits ont été saisies par l'Office central des stupéfiants (Ocs) et les autres services qui concourent à la lutte contre la drogue, en l'occurrence la police, la gendarmerie et la douane. Le cannabis, l'héroïne et la cocaïne constituent 90% des quantités saisies, avec le cannabis qui est de loin le produit-phare.

Les trafiquants redoublent d'ingéniosité dans leurs activités illicites, mais ils tombent toujours sur des services de répression en état de veille permanente. C'est pourquoi, les activités menées par l'Ocs, la police, la gendarmerie et la douane, notamment en termes de renseignements, patrouilles et opérations de terrain, ont permis d'interpeller 196 personnes dont 23% de femmes et 17, 64% de personnes de nationalité étrangère : Nigériens, Chinois, Burkinabés, Zimbabwéens, Tanzaniens, Cap-Verdiens.

Avec près de 13 tonnes saisies, le cannabis reste de loin le produit le plus prisé. L'héroïne se classe en deuxième position avec 6 kg saisis. Vient ensuite la cocaïne (4,328g).

Sans surprise, le Tramadol représente la plus grosse part de saisies des substances psychotropes (17 372 comprimés). Il y a ensuite, respectivement, le Diazépam (15701 comprimés), l'Ephédrine (3844 comprimés), suivis d'autres produits comme le Dristan, les Métamphétamines, le Rivotrol...

Il faut noter que les activités de vente et de trafic des substances psychotropes sont les mêmes qui s'activent en matière de produits pharmaceutiques contrefaits. D'où la nécessité de renforcer le cadre légal de répression du trafic de médicaments contrefaits, si on veut anéantir le trafic de substances psychotropes. Notons que, en plus de son personnel composé des agents de la Police, de la Gendarmerie, de la Douane, des services psychiatriques, de la Direction de la Pharmacie et du Médica-

ment, et d'autres administrations impliquées dans la lutte contre la drogue, l'Ocs, chargé de mettre en œuvre et de coordonner toutes les actions tendant à la répression du trafic illicite des stupéfiants, travaille en bonne intelligence avec tous ces services dont l'activité n'est pas négligeable.

C'est ainsi que la gendarmerie nationale a saisi près de 163 kg de chanvre indien et interpellé 50 personnes dont deux (2) sont de nationalité étrangère.

La douane, de son côté, a saisi près de 5 tonnes de cannabis et 6 kg d'héroïne. Mais ces saisies n'ont pas permis d'interpeller les personnes impliquées dans ce trafic.

Quant à la police nationale, sur l'ensemble du territoire elle a saisi un peu plus de 1,5 tonne de cannabis, 364 doses de consommation de crack, 800g et 273 doses de consommation de Off, 32 consommations de Haschich marocain, 130 cartons et 1030 comprimés de Tramadol en plus de 1200 comprimés de Diazépam. Les interpellations faites par la police nationale ont concerné 76 personnes au total dont 11 de nationalité étrangère.

196 personnes au total ont donc été interpellées durant l'année 2019. Il s'agit notamment de vendeurs, trafiquants nationaux et internationaux en plus des mules. C'est ainsi que, à la Rive gauche de Bamako ont été alpaguées 12 personnes, Rive droite de Bamako : 46, Aéroport Président Modibo Keita de Bamako : 4, Kayes : 20, Koulikoro 1 personne, Sikasso : 86, Ségou : 10, Mopti : 2, Tombouctou : 2 et Gao : 13. Ces personnes interpellées sont dans les tranches d'âge suivantes : moins de 18 ans (seulement 2 à Ségou) ; de 18 à 39 ans : 11 à la Rive gauche de Bamako, 34 à la Rive droite, 4 à l'aéroport de Bamako, 14 à Kayes, 1 seul à Koulikoro, 66 à Sikasso, 6 à Ségou, 2 à Mopti, 2 à Tombouctou et 12 à Gao.

Âgés de 40 à 59 ans : 19 à Sikasso ; 2 à Ségou ; 1 seul à Gao ; 6 à Kayes et pour Bamako : 10 à chacune des deux Rives.

Âgés de 60 ans et plus : Ségou : 10 ; Mopti : 2 ; Gao : 13 ; Tombouctou : 2 ; Sikasso : 86 ; Koulikoro : 1 seul ; Kayes : 20 Aéroport de Bamako : 4 ; Bamako : 1 à la Rive gauche et 46 à la Rive droite.

Rappelons que ces statistiques ne tiennent pas compte des saisies opérées en prison par les surveillants desdits lieux.

■ **Amadou Bamba NIANG**



Mali/Sahel : Une situation sécuritaire toujours précaire



Il y a quelques mois, la France à travers sa ministre de la Défense se félicitait des victoires éclatantes remportées par Barkhane et les armées du Sahel sur les groupes armés terroristes (GAT). Cette victoire selon la ministre française est le signe de l'ascendant pris par Barkhane et les armées sahéliennes sur les GAT. Si la neutralisation le 05 juin 2020 de l'algérien Abdelmalek Droukdel, chef d'AQMI dans le nord Mali, est un coup dur porté au groupe terroriste au Mali, il n'en demeure pas moins que la situation reste toujours précaire et demande un plus grand engagement des forces armées maliennes et du Sahel en général. C'est l'avis d'Olivier Ginolin, analyste au sein de la Commission Sécurité et Défense in-

ternationales de l'Institut Géopolitique Appliquée de Paris, en France, qui vient de publier un rapport personnel sur la situation sécuritaire au Mali et au Sahel. Le moins que l'on puisse dire au regard de ce rapport est que le Mali et les autres pays du Sahel doivent fournir davantage d'effort pour espérer maintenir la dynamique de victoire actuelle.

Dans un rapport de 19 pages intitulé « État de la situation sécuritaire au Sahel à l'aune de la multiplication des sources conflictuelles », Olivier Ginolin estime que « l'annonce le 05 juin dernier de la neutralisation de l'algérien Abdelmalek Droukdel, chef d'AQMI dans le nord Mali, marque une étape importante dans la reconquête militaire entamée par la force

Barkhane et ses partenaires depuis quelques mois au Sahel. Pour autant, la situation sécuritaire malienne, comme chez ses voisins directs, demeure très précaire ». Cette situation qui aurait dû pousser à l'optimisme est contrariée par le fait que « la déstabilisation des États du G5 Sahel se poursuit, avec des processus électoraux contestés et des populations civiles souvent livrées à elles-mêmes loin des pouvoirs centraux. Ces dernières doivent également faire face à de plus en plus de violences intercommunautaires, structurées par d'anciens conflits ethniques et historiques, comme on peut l'observer entre certains groupes dogons constitués en milices d'auto-défense et populations peules, suspectées de sympathie pour les groupes terroristes, du simple fait de leur appartenance culturelle commune ».

Ainsi, la crise sécuritaire au Mali est aggravée par des conflits communautaires et/ou ethniques du fait de la multiplication des groupes d'autodéfense au service des ethnies, lesquels se livrent à des exactions sur les populations civiles accusées, à tort ou à raison, d'être les alliées des groupes terroristes. A ce effet, écrit Olivier Ginolin, « la déstabilisation des États du G5 Sahel se poursuit, avec des processus électoraux contestés et des populations civiles souvent livrées à elles-mêmes loin des pouvoirs centraux. Ces dernières doivent également faire face à de plus en plus de violences intercommunautaires, structurées par d'anciens conflits ethniques et historiques, comme on peut l'observer entre certains groupes dogons constitués en milices d'auto-défense et populations peules, suspectées de sympathie



Déplacées du Centre du Mali



pour les groupes terroristes, du simple fait de leur appartenance culturelle commune ». Il s'ensuit, note le chercheur, que « la région sahélienne reste encore très largement fragilisée de ce point de vue, avec une recrudescence marquée des attaques terroristes envers les forces de sécurité locales, accompagnée d'une expansion toujours plus grande de leur zone d'influence, comme le montre l'assaut de début juin contre des militaires à Fakolo dans le nord ivoirien »

Les limites de Barkhane et de ses alliées maliennes et du G5 Sahel apparaissent clairement car « L'année 2019 aura été marquée par une forte dégradation de la situation sur le front sécuritaire sur toute la BSS (Bande Sahélo-Saharienne). Face à des groupes armés terroristes (GAT) toujours très mobiles et répartis sur un territoire vaste comme l'Europe, les armées régulières nationales, comme les forces internationales (Barkhane, MINUSMA) peinent à juguler l'inflation des violences commises, en particulier dans la région dite des trois frontières, à cheval sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso ». Le Mali est particulièrement touché par la crise car « c'est l'ensemble de la sécurité du Mali qui demeure précaire, comme le montre l'attaque récente mi-juin d'un convoi de véhicules militaires au centre du pays, dans la localité de Bouka Weré, à quelque dizaines de kilomètres de la frontière mauritanienne, faisant 24 morts parmi les forces de sécurité », souligne Olivier Ginolin. Le cas malien se complexifie du fait d'exactions multiformes sur les populations civiles par les forces maliennes. C'est ainsi qu'Olivier Ginolin écrit que « Parallèlement à l'intensification des activités des GAT, le début 2020 est aussi marqué par une inflation inédite des

abus et des violations aux droits de l'Homme de la part des FAMA (armée malienne) et de la garde nationale. La MINUSMA enregistre 20 une hausse spectaculaire de plus de 60% de ces violences (exécutions extra-judiciaires, disparitions, arrestations arbitraires, actes de torture, etc.) sur le seul premier trimestre ». Une fois de plus les forces armées maliennes sont accusées de graves violations des droits humains documentées par plusieurs organisations de défense des droits humains comme Amnesty International, Human Rights Watch ou l'Observateur indépendant du Centre Carter. La plupart des exactions commises par les forces armées maliennes l'ont été sur les populations civiles peules soupçonnées ou accusées d'être des relais ou informateurs des groupes armés terroristes. Des cas d'enlèvements suivis de meurtres sur des personnes civiles jugées au faciès ont été signalées malgré les dénégations de responsables l'armée maliennes. La lutte armée seule ne peut venir à bout du terrorisme au Mali. Pour Olivier Ginolin « il faudra tout à la fois poursuivre un

engagement militaire soutenu, financer des centaines de projets de développement et de coopération en direction des populations civiles, et favoriser la régénérescence politique et démocratique au sein des pays du G5 Sahel, pour espérer entrevoir à moyen terme, une sortie de crise pacifiée et pérenne».

Le cas du Mali empire avec la crise sociopolitique qui a éclaté en juin dernier et qui paralyse toutes les activités du pays du fait de l'absence d'un gouvernement depuis bientôt six semaines. En effet, le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP) exige la démission sans condition d'Ibrahim Boubacar Kéita et de tout son régime. Une triple mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dépêchée à Bamako, a été incapable de résorber la crise malienne qui menace de s'intensifier dès le début de la semaine prochaine. En effet, après la trêve annoncée pour cause de préparatifs de la Tabaski, le M5-RFP envisage de reprendre la désobéissance qu'il avait entamée le 10 juillet 2020 et qui avait fait 23 morts et plus d'une centaine de blessés quand la Force spéciale anti-terroriste (FOR-SAT) a tiré à balles réelles sur les manifestants. Ainsi, à l'instabilité et l'insécurité au nord et au centre du pays s'ajoute la crise sociopolitique au sud dont personne ne sait aujourd'hui quelle en sera l'issue. Tout dépendra de la capacité de persuasion des Chefs d'États de la CEDEAO et de la volonté d'IBK de lâcher du lest en faisant des concessions de nature à calmer les dirigeants et les sympathisants du M5-RFP particulièrement remontés contre le pouvoir depuis la tuerie des 10 et 11 juillet 2020.

■ **Diala Thiény Konaté**



Scandale des 2 milliards 300 millions : Comment Mamadou Sinsy Coulibaly a appâté le PM Boubou Cissé



Mamadou Sinsy Coulibaly, le patron des patrons maliens, récemment mis en cause au même titre que le Premier ministre Boubou Cissé par l'Association Malienne de Lutte contre la Corruption et la Délinquance Financière (AMLCDF), serait-il un imposteur dans l'âme ? Tout semble le croire, car tous les bruits suscités par l'homme autour d'une fameuse liste de fonctionnaires corrompus ne visaient qu'à avoir de quoi se mettre sous la dent, comme en témoigne le scandale du marché des 2 milliards 300 millions attribué à Imprim-Color.

Un scandale révélateur du degré de la corruption dans notre pays, qui a amené l'AMLCDF à demander, à travers une correspondance adressée au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, chargé du Pôle Economique et Financier, l'ouverture d'une enquête relatives à des soupçons de corruption au sommet de l'Etat malien qui pourrait impliquer le Premier ministre Boubou Cissé, le ministre de l'Administration Territoriale, celui des Finances (encore le même Boubou)... et la Présidence de la République du Mali.

Il s'agit de l'affaire de passation d'un marché de gré à gré de plus de 2,3 milliards FCFA entre le ministre des Finances et l'opérateur économique Mamadou Sinsy Coulibaly, le patron des patrons maliens qui serait, en outre, époux d'une cousine du Premier ministre Boubou Cissé, pour la fourniture des bulletins de vote et les spécimens des dernières élections législatives du 29 mars et du 19 avril 2020. Un

marché qui a eu le quitus du Président de la République et du gouvernement mais après... attribution, lors du conseil des ministres du 13 mai 2020.

Selon l'Association, pour rendre ces pratiques digestes, les règles avaient été opportunément modifiées. Et ces modifications saupoudrent d'une apparence légale des pratiques mafieuses. De par ces motifs, l'AMLCDF interpellait en ces termes : « **Monsieur le Procureur, les Maliens sont fatigués de cette répétition de cas de délits financiers de la part des plus hautes autorités de l'État faisant de notre pays la risée du monde. Un pays écartelé entre des puissances occultes, des groupuscules terroristes, mafieux, avec des dirigeants plus préoccupés par le pillage systématique et organisé des ressources que par le patriotisme** », et l'invitait à ouvrir, en conséquence, une enquête aux fins de tirer cette affaire au clair afin de situer les responsabilités.

Apparemment, tout semble indiquer que Mamadou Sinsy Coulibaly a pratiqué ce qu'on peut appeler « la tactique verbale de la terre brûlée » pour parvenir à ses fins ! On se rappelle de tout le boucan suscité autour du président sortant de la Cour Suprême, Nouhoum Tapily étiqueté par Mamadou Sinsy Coulibaly de fonctionnaire le plus corrompu du Mali, avant de se cacher derrière des jeunes manipulés pour ne pas aller répondre à la convocation de la justice saisie par Tapily pour outrage à magistrat. La suite est connue : un spectacle est

mis en scène, à travers le RECOTRADE, pour éteindre cette affaire.

Ensuite, profitant d'un dîner-gala qu'il a organisé chez lui, le patron des patrons maliens, l'homme qui est désormais devenu maître dans l'art de faire des déclarations fracassantes sans lendemain, ne s'est pas privé du plaisir à savonner tout le monde, y compris des généraux maliens, dont une quinzaine serait le goulot d'étranglement des entreprises maliennes. Tout en caressant le Président IBK et le Premier ministre Boubou dans le sens du poil, lesquels feront, à ses yeux, preuve d'un engagement à promouvoir le milieu des entreprises en butte à trois difficultés majeures qui ont pour noms : hausse du prix de l'électricité, corruption.

Intrusion d'une quinzaine de généraux dans le milieu des affaires.

“Ces généraux nous les connaissons tous, ils se sont lancés dans le milieu des affaires en faisant des importations de carburant, de l'import-export, du BTP. Que cela cesse. Ou bien nous les invitons à déposer les galons et venir compétir sur le même terrain que nous dans la légalité car ils sont les premiers au Mali dans leur secteur d'activités. Ces généraux ne payent ni impôts ni taxes et nous, nous sommes là en train de moisir. Il est temps que nous nous donnions la main pour lutter contre ces généraux tueurs de nos entreprises”, avait-il dénoncé. Mais qui et qui sont ces généraux qu'il dit pourtant connaître ? A ce jour encore, nul n'en sait rien !

Etait-ce une manière pour lui de se signaler au Premier ministre Boubou Cissé ? Le marché de gré à gré de plus de 2,3 milliards FCFA à lui attribué pour la fourniture des bulletins de vote et les spécimens des dernières élections législatives du 29 mars et du 19 avril 2020 semble corroborer cette thèse ! Faut-il dès lors croire Mamadou Sinsy Coulibaly dans ses frasques sans lendemain ? Il y aura toujours des moutons pour croire à cet homme qui connaît tout, qui est courant de tout, qui dit avoir la solution à tout, mais qui s'avère toujours incapable de donner la preuve de ses accusations. Imposture ou manque de courage ? A vous de juger !

■ Yama DIALLO



Crise au Mali : face à la CEDEAO le M5-RFP assume, persiste et signe

Le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO, tenu par visioconférence le lundi 27 mars 2020, censé apporter des solutions à la crise malienne a réussi la prouesse de ne proposer d'une part aucune solution susceptible d'être appliquée et d'autre part de provoquer le courroux du

M5-RFP qui dans une déclaration parvenue très tard dans la soirée à notre rédaction rejette en bloc les résolutions adoptées. Celles-ci portent essentiellement sur « la démission immédiate des 31 députés contestés, la re-composition rapide de la Cour Constitutionnelle, la mise en place rapide d'un

Gouvernement d'union nationale, ainsi que la mise en place rapide d'une commission d'enquête ».

Nous vous proposons in extenso et en encadré le Communiqué du Mouvement.

Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)

COMMUNIQUE N°005 - CS/M5-RFP
SUR LES DECISIONS DU SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA CEDEAO SUR LA CRISE
SOCIOPOLITIQUE AU MALI

Le Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) a appris avec étonnement les conclusions du Sommet extraordinaire de la Conférence des Chef d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenu ce 27 juillet 2020, lequel à l'instar de la Mission conduite par M. Goodluck Jonathan, continue de ramener la crise sociopolitique au Mali à un simple contentieux électoral du deuxième tour du scrutin législatif.

Aussi, les décisions « **instamment** » prises par le Sommet réitérent aussi « *la démission **immédiate** des 31 députés contestés, la recomposition **rapide** de la Cour Constitutionnelle, la mise en place **rapide** d'un Gouvernement d'union nationale, ainsi que la mise en place **rapide** d'une commission d'enquête* » pour situer les responsabilités dans les cas de décès, de blessés et destructions des biens, et la mise en place d'un Comité de Suivi de toutes les mesures prises.

Par ailleurs, le Sommet a cru bon d'insister sur la mise en place par la CEDEAO « d'un régime de sanctions contre ceux qui poseront des actes contraires au processus de normalisation de cette crise ».

En fait, les décisions du Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO reposent sur des approximations très improbables telles que la démission hypothétique de députés dont l'élection est contestée, l'injonction faite à M. Ibrahim Boubacar Keïta d'user de pouvoirs exceptionnels constitutionnels pour une reconstitution au forceps de la Cour constitutionnelle, la composition partielle d'un gouvernement, etc.

Le M5-RFP constate, avec regret, que les conclusions du Sommet des Chefs d'Etat ne tiennent pas compte de la profondeur et de la gravité de la crise sociopolitique qui hypothèque l'avenir du Mali, ne correspondent aucunement aux attentes et aspirations du Peuple malien et surtout violent les lois et la Constitution du Mali que respectent le Mouvement.

Pourtant, les conséquences catastrophiques de la mauvaise gouvernance de M. Ibrahim Boubacar Keita, les violations récurrentes de la Constitution de son fait et sous son magistère, la confiscation des principes républicains garantissant l'alternance démocratique, jurent avec la protection dont ses pairs semblent le couvrir, en méconnaissance totale de l'article 32 du Protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance disposant que : « **Les Etats membres conviennent de ce que la bonne gouvernance (...) est essentielle pour la préservation de la justice sociale, la prévention des conflits, la sauvegarde de la stabilité politique et de la paix et le renforcement de la démocratie** ». A défaut, une gamme de sanctions prévues aux articles 44 et suivants dudit Protocole frapperait l'Etat contrevenant.

Par ailleurs, des insinuations tentent de diluer les revendications populaires républicaines en brandissant l'épouvantail terroriste-islamiste et divertir le Peuple malien qui a, depuis des siècles, opté pour la tolérance religieuse, l'islam choisi et la laïcité. Venant de M. Ibrahim Boubacar Keïta à l'endroit de l'Imam Mahmoud Dicko, qui avait pourtant fortement infléchi les revendications populaires à son encontre, de telles insinuations relèvent d'une tentative désespérée de noyer sa propre incapacité à juguler une lancinante crise multidimensionnelle qu'il a lui-même fortement aggravée.

Le M5-RFP, réaffirmant sa détermination à mener son combat pour sauver le Mali menacé de disparition en tant qu'Etat, Nation, Démocratie et République laïque, exige plus que jamais la démission de M. Ibrahim Boubacar Keïta et de son régime qui portent l'entière responsabilité de cette sinistre perspective pour notre Pays.

Le M5-RFP réitère son exigence d'actions judiciaires y compris devant la Cour pénale internationale (CPI) contre les auteurs, commanditaires et complices des tueries et exactions commises contre les manifestants aux mains nues par les Forces spéciales antiterroristes (FORSAT), tant à Sikasso qu'à Bamako, dans les rues, domiciles et lieux de culte, et sa demande de libération de l'Honorable Soumaïla Cissé, Chef de file de l'opposition.

Le Peuple malien demeurera mobilisé et déterminé pour la mise en œuvre de son droit constitutionnel à la désobéissance civile, sur l'ensemble du territoire national et dans la Diaspora, jusqu'à l'aboutissement de son combat patriotique pour la restauration d'un Mali démocratique, républicain et laïc, doté d'une gouvernance responsable et vertueuse.

Bamako, le 27 Juillet 2020

Pour le M5-RFP
Choguel K. MAIGA



Changement de gouvernance au Mali : le combat noble du M5-RFP

Pour sortir notre pays de la crise qui secoue les fondements de la démocratie, la Cédéao tente de recoller les morceaux d'un pays en lambeaux. En cela, le président en exercice de l'organisation sous régionale annonce des mesures fortes qui, on sait d'avance, auront pour seul but de renforcer la pression sur les Maliens et les leaders du M5 en vue de les pousser à se plier aux caprices du « syndicat des Chefs d'Etat ». La question est désormais de savoir si les Maliens se laisseront faire.

A bien analyser la manière dont les trois missions de la Cédéao ont lamentablement échoué au Mali avec le même discours constamment ressassé sans aucune amélioration, tous les pronostics concourent à croire qu'elle continuera à camper sur cette position. Et les mesures fortes annoncées par son président en exercice seront, probablement, de nature à reconforter le président IBK dans son projet de se maintenir coûte que coûte au pouvoir, même se sachant contester par le dernier né des Maliens. C'est dire que le M5 et les Maliens doivent s'attendre à de fortes pressions de la part du syndicat des Chefs d'Etat dans les jours à venir. Et en la matière, la première action de toute organisation sous-régionale serait de semer la panique au sein de la population en faisant brandir une menace économique et dans le but de créer

un désamour entre les opposants et le peuple. Et de menacer les leaders de sanctions. Mais en ces temps de la non-gouvernance installée par le régime IBK avec son corolaire de chaos

dans tous les secteurs économiques du pays, l'on est tenté de dire que les Maliens n'ont rien à perdre face à une telle mesure. Pendant sept ans de règne chaotique d'IBK, ils ont su faire preuve de résilience face à la gestion clanique et familiale des affaires publiques. Et leur détermination doit être suffisamment forte pour savoir que c'est le sprint final pour un nouveau départ vers « bonheur des maliens ». En plus, ils doivent savoir qu'un éventuel embargo contre le Mali actuellement ferait plus mal à IBK et son entourage que quiconque pour avoir pendant sept ans mis la main, sans partage, sur tous les secteurs économiques du pays. C'est aussi dire que le plus difficile était de commencer cette lutte qui incarne la révolte du peuple malien face à la non-gouvernance, à la gestion clanique du pays, au favoritisme et à la corruption. Et quoi qu'on dise, cette



lutte est une chance pour les Maliens de croiser définitivement le chemin de l'épanouissement. Du coup, la croyance en cette chance de changer définitivement le cap vers une gestion saine et équitable des ressources du pays doit être plus forte que la crainte qu'un éventuel embargo économique de la Cédéao qui, de toutes les façons ne se fera pas éternellement. Car, cette fois-ci nous avons en tête de la révolution des hommes et des femmes sincères prêts à mourir martyrs que traîtres. Mieux, s'il s'agit de faire en sorte que ceux qui ont donné leur vie dans cette lutte vers un Mali plus que jamais grand et fort ne soient pas morts pour rien. Bref, la lutte est arrivée au point de non-retour. Elle doit être menée jusqu'au bout !

La détermination et la sincérité de l'imam Dicko comme gages sûrs !

De l'histoire de médiation au Mali, rarement l'on vu un opposant si déterminé, si sûr de la cause qu'il défend et prêt à donner sa vie pour la faire aboutir que l'imam Dicko, l'autorité morale du M5-Rfp.

Animé de la soif de voir le Mali reprendre le chemin du développement, il n'a pas tremblé face aux cinq chefs d'Etats de la Cédéao. La rencontre qui s'est terminée en queue de poisson n'a apporté aucune solution à la crise. En réponse à cette idée de ligne rouge infranchissable, la figure de la contestation, l'imam Mahmoud Dicko a été on ne peut plus clair. De son avis, personne ne viendra du dehors imposer ses solutions au Mali. « **Sincèrement, je l'ai dit et je le redis, nous sommes un peuple debout et non pas un peuple soumis. Je préfère mourir martyr que mourir traître. Les jeunes qui ont perdu leur vie ne l'ont pas perdue pour rien** », a balancé l'imam Dicko à la face des Chefs d'Etat de la Sous-région. Avant de préciser que rien n'a été fait pour le moment.

Pour sa part, Choguel Kokala Maïga du M5-RFP au nom du Front pour la sauvegarde de la démocratie a notifié que c'est la première fois qu'ils rencontrent les chefs d'Etat. Citant l'imam Dicko, il a renchéri que si aujourd'hui les Maliens sont révoltés contre Ibrahim Bou-bacar Kéita, c'est à cause de sa mauvaise gouvernance.

« **Les armes, l'argent du citoyen qui devait**



être utilisés pour lutter contre le terrorisme sont utilisés aujourd'hui contre son peuple. Sa mauvaise gouvernance a fait que le Mali a perdu les 80% de son territoire », a regretté le président du MPR. A l'attention des chefs d'Etat, Choguel dira de ne pas résumer la crise malienne à une affaire simplement d'élections législatives, de gouvernement d'union nationale et de poste ministériel. « **C'est la gouvernance qu'il faut changer. Nous allons continuer à demander la démission du président jusqu'à ce que nous ayons un accord politique** », a-t-il martelé.

A sa sortie de la salle de négociation, Mohamed Ali Bathily a affirmé que la crise née des législatives n'a fait que révéler la profondeur d'une crise de gouvernance au Mali. Lui aussi, citant Mahmoud Dicko, dira que l'Etat était abandonné à lui-même comme une sorte de navire en cabotage sur un fleuve avec des vagues. « **Il n'y avait pas de direction à l'Etat. Tout ce qui comptait au Mali, c'est l'accès de certaines personnes aux res-**

sources publiques pour les prendre à leur profit dans des réseaux construits pour cela et l'abandon total des préoccupations de l'ensemble de la population », a laissé entendre l'avocat. Cela, dit-il, en matière de santé, d'éducation, et de sécurité entre autres.

En se prononçant sur le protocole dont parle la Cédéao, il dira qu'on change un président normal par les élections. Mais, continue-t-il, lorsque les attitudes deviennent anormales par rapport à l'Etat, il y a autre mode de changement. « **Je crois que le protocole de la Cédéao sur la démocratie dans nos Etats ne comporte nulle part l'interdiction de la demande de démission lorsque la gouvernance devient problématique** », a-t-il expliqué.

C'est dire que cette fois-ci plus que jamais, les Maliens disposent de tous les arguments légitimes pour aborder le changement. Le changement, c'est maintenant ou jamais !

■ Ibrahim Sanogo



Mauvaise gouvernance : Boubou s'entête dans l'irrégularité et le déni de droit !



L vient encore de s'illustrer de la plus grotesque des manières. Il s'agit bien entendu du Premier ministre Boubou CISSE, qui continue de faire fonctionner le gouvernement sans gouvernement, avec des ministres sortants toujours aux affaires quand ils ne sont pas purement et simplement remplacés par les Secrétaires généraux de départements qui font désormais office de vice-ministres nantis de véritables pouvoirs ministériels. Un véritable bordel institutionnel!

Examinons, pour s'en convaincre, son décret suivant : DECRET N°2020 -0320/PM-RM DU 22 JUILLET 2020 PORTANT DEROGATION AUX DISPOSITIONS DU DECRET N°2014-0256/PM-RM DU 10 AVRIL 2014 DETERMINANT LES AUTORITES CHARGEES DE LA CONCLUSION ET DE L'APPROBATION DES MARCHES ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC :

Ce décret du Premier ministre est totalement irrégulier.

IL MODIFIE UN DECRET PRIS EN CONSEIL DES MINISTRES SIGNE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : à savoir le Décret n°94-202/P-RM du 3 juin 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels. En violation de ce Décret délibéré en Conseil des

ministres, le simple Décret du Premier ministre stipule irrégulièrement que « les fonctions de conclusion et d'approbation des marchés publics relevant des seuils de compétence des ministres sectoriels sont exercées par les Secrétaires généraux de départements ». Or, un simple décret du Premier ministre ne peut pas modifier un Décret pris en Conseil des ministres signé du Président de la République en faisant exercer par les Secrétaires généraux de départements, une compétence ministérielle. Les Secrétaires généraux de départements ne sont pas des vice-ministres !

Le premier ministre s'auto proclame lui-même ministre charge des finances de facto :

Il s'arroge ainsi la fonction d'autorité d'approbation des marchés publics relevant des seuils de compétence du ministre chargé des Finances. De quel droit ? Puisque le portefeuille des Finances n'est pas automatiquement attaché à la Primature.

Aveu de reconnaissance d'un bricolage juridiquement bancal

Comme un aveu de reconnaissance du bricolage juridique totalement irrégulier de ce Décret insupportable dans un Etat de droit digne

de ce nom, son article 2 dispose que « les dispositions du présent décret sont caduques dès la nomination des membres du gouvernement ». En vérité, le Décret n°2020 du 22 juillet 0320/PM-RM du 22 juillet 2020 est caduc d'office par sa grossière irrégularité. Il est nul et de nul effet. Pour la simple raison qu'il est doublement frappé d'incompétence matérielle. Au premier degré, Boubou CISSE n'a pas qualité pour modifier un Décret pris en Conseil des ministres et signé du Président de la République. Il a mordu sur le champ de compétence du Président de la République décrétant en Conseil des ministres à travers la modification du Décret relatif aux Secrétariats généraux des Départements ministériels. A un second degré, Boubou habilite irrégulièrement les Secrétaires généraux de Départements ministériels à empiéter sur le domaine de compétence des ministres. Cette irrégularité de second niveau tient également au fait que lui-même s'est arrogé les prérogatives du ministre chargé des Finances.

Au total, le décret n°2020 du 22 juillet 0320/PM-RM du 22 juillet 2020 reste dans la pure tradition de l'Etat voyou institué par le régime du Président IBK.

Lire décret en encadré

Dr Brahim FOMBA

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT *aus*

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

DECRET N°2020- 0320 /PM-RM DU 22 JUL. 2020

PORTANT DEROGATION AUX DISPOSITIONS DU DECRET N°2014-0256/PM-RM
DU 10 AVRIL 2014 DETERMINANT LES AUTORITES CHARGEES DE LA
CONCLUSION ET DE L'APPROBATION DES MARCHES ET DES DELEGATIONS
DE SERVICE PUBLIC

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;
- Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances ;
- Vu l'Ordonnance n°09-010/P-RM du 4 mars 2009 portant création des Directions des Finances et du Matériel ;
- Vu le Décret n°94-202/P-RM du 3 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des secrétariats généraux des départements ministériels ;
- Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public ;
- Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret n°2020-0276/P-RM du 11 juin 2020 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus ou covid-19 ;
- Vu le Décret n°2020-0277/P-RM du 11 juin 2020 portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des actions humanitaires et de relèvement au profit des régions affectées par la crise sécuritaire ;
- Vu le Décret n°2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1^{er} : Par dérogation aux dispositions du Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public :

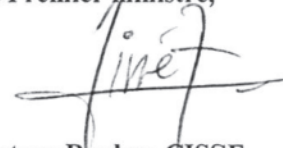
- les fonctions d'autorité de conclusion et d'approbation des marchés publics relevant des seuils de compétence des ministres sectoriels sont exercées par les secrétaires généraux des départements ;
- la fonction d'autorité d'approbation des marchés publics relevant des seuils de compétence du ministre chargé des finances est exercée par le Premier ministre.

Article 2 : Les dispositions du présent décret sont caduques dès la nomination des membres du Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 JUIL. 2020

Le Premier ministre,



Docteur Boubou CISSE
Grand officier de l'Ordre national

Gouvernance : Le Mali à la croisée des chemins du radicalisme socio-politique, du juridisme et du corporatisme

Ces trois concepts, sans être interchangeables, ont un point en commun à savoir la rigidité, le blocage du pays avec leur corollaire de violence et de désunion des hommes condamnés à vivre ensemble dans la même société.

En démocratie, même formelle, il y a des principes basiques qui sont déterminants pour son maintien et son approfondissement dans un pays. Au nombre desquels, on peut citer entre autres : le respect de la Constitution, les lois de la République, la préservation et la consolidation des acquis, le recours aux moyens légaux pour la lutte politique, le respect des libertés et droits de tous les citoyens partenaires ou adversaires du moment.

Le radicalisme socio-politique peut se justifier pour ses tenants par la conviction absolue du bien-fondé de leur objectif dont l'atteinte devient un impératif vital pour eux d'où l'usage de la violence, de l'intimidation, de l'anarchie comme moyens pour y parvenir. Le radicalisme en politique est le chemin pouvant être celui apparemment de non-retour au dialogue, pourtant incontournable pour le compromis entre les parties opposées ou belligérantes au sujet du contrôle et la gestion du pouvoir public du pays. Tel le socle indiqué, seul le compromis peut porter tout le poids de l'établissement ou le rétablissement de toutes constructions de l'équilibre socio-politique indispensable à l'épanouissement des citoyens désireux de vivre ensemble.

Les politiques maliens presque tous abonnés à la même idéologie libérale de fait, realpolitik oblige nous dira-t-on, dans ce contexte de mondialisation économique et du regain d'intérêt pour des regroupements sous-régionaux et régionaux.

Ainsi la crise socio-politique du pays n'est-elle pas une opposition de « real politiciens » contre « fondamentalistes », au contraire compagnons et opposants du régime d'IBK sont tous des « realpoliticiens » au regard de leurs prises de position sur des sujets d'intérêt na-

tional au sein des différentes Institutions de la République du Mali de 1992 à 2020 (Assemblée nationale, gouvernement...).

Loin de nous toute idée de sous-estimation ou de surestimation de l'opposition ou la majorité. Aujourd'hui, tous ces deux camps sont incapables de proposer, ici et maintenant, l'alternative politique dont le pays a réellement besoin pour remettre à plat ce système politique de l'alternance à l'infini, avec elle les problèmes de fond toujours occultés ou esquivés à savoir : la démocratisation véritable de la construction socio-économique, culturelle et sécuritaire du pays.

De ce constat empirique sur la gouvernance de notre pays, il nous semble opportun de demander humblement aux parties en conflit de savoir raison garder pour apaiser le pays, car la paix sociale n'a pas de prix de même que le désordre socio-politique n'a pas de limite.

Par conséquent, le M5 par sa popularité et son dynamisme sur le terrain, il peut positiver sa révolte du moment par le dialogue franc, sincère et constructif avec le camp d'en face pour le changement de cap de la gouvernance d'IBK au profit de tous les Maliens et amis du Mali. À la faveur du changement de cap de la gouvernance du pays, majorité, société civile et opposition pourront, dans une dynamique consensuelle, améliorer la qualité de la gouvernance actuelle et projeter la nouvelle architecture politique et institutionnelle du pays à travers des réformes politiques et institutionnelles souhaitées par le peuple lors du dialogue national inclusif de décembre 2019. Et cela pour permettre au pays de faire face efficacement aux multiples défis anciens et nouveaux auxquels il fait face.

Quant au juridisme inopportun auquel certains s'adonnent allègrement, il est la voie du blocage total, voire même absolu, du pays. Car, ce n'est un secret de Polichinelle pour aucun acteur public averti, la réalité institutionnelle laissant à désirer que sur les huit Institutions du pays, il n'y a que le Président

de la République et la Cour Suprême qui fonctionnent clopin-clopat.

Dans ce contexte de crise institutionnelle évidente du pays, les interprétations des techniciens des articles et alinéas en question de la Constitution doivent être faites avec une forte dose de bon sens fondée sur une conscience politique ou patriotique sans faille dans le strict souci de sauver d'abord le pays de la disparition. Le réflexe ou l'instinct primaire de sauver le Mali et toute la sous-région ouest-africaine pour éviter l'amplification des crises y sont déjà existantes, il doit être automatique chez tous les Maliens et en particulier les techniciens du droit.

Sortir de la technicité plate, robotique, statique et inféconde pour intégrer dans les décisions et interprétations juridiques la dimension de crise institutionnelle presque généralisée du pays devient-il une nécessité pour les tenants du droit au Mali.

Le corporatisme en tant que tel aussi est cet autre chemin menant au blocage, à la division, car porteur de germe de l'égoïsme au détriment de l'altruisme, la solidarité qui prône la subordination de l'intérêt particulier à celui général.

Au même moment le Mali compte des dizaines de milliers de réfugiés, de déplacés, de chômeurs, d'oisifs, de vieilles personnes et enfants mendiants, de grands malades, de victimes de guerre, des morts, des blessés, des veuves, des orphelins.

Au regard de ce tableau sombre du pays au plan socio-professionnel, économique, humanitaire, sécuritaire et sanitaire, les travailleurs, représentant la classe moyenne malienne, doivent faire preuve incessamment d'altruisme, oubli d'eux-mêmes, solidarité et générosité envers tous ces Maliens souffrants et dépaysés, car pris dans le piège du désespoir et de la désespérance de l'exode forcé dans leur propre pays et de l'exil imposé dans des pays voisins.

Par pitié des Maliens réduits au silence et à



une existence humainement inaccessible à cause des multiples crises du pays, pour la préservation et la consolidation des acquis démocratiques de mars 1991 (durée et nombre du mandat présidentiel, la prise du pouvoir par des moyens légaux entre autres...) et la création des conditions idoines à la renaissance institutionnelle et politique du pays (réformes profondes, conséquentes et refondatrices de l'État...) le radicalisme politique des uns, le juridisme et le corporatisme des autres doivent faire place au dialogue sincère des parties prenantes à la crise pour un compromis fécond et réaliste au profit des Maliens et du Mali. Les entités socio-politiques en conflit ouvert doivent se faire violence pour sortir le pays de

cette crise socio-politique née des pratiques déviantes des gouvernants successifs du Mali démocratique, mais exacerbées et rendues quotidiennes par les sept ans du régime d'IBK avec la complicité de certains, aujourd'hui, de la majorité, de la société civile et d'autres de l'opposition. Rappelons-nous utilement qu'il n'y a pas d'alternative au dialogue pour le règlement des conflits socio-politiques en démocratie. Malgré leur ampleur, cahin-caha, les conflits finissent toujours par être réglés par le dialogue politique nourri de l'humilité et de la civilité des parties prenantes à ceux-ci pour l'intérêt du peuple. Sur le terrain politique, les parties, en pré-

sence pour le contrôle et la gestion du pouvoir public, multiplient les actes de persuasion voire de séduction populiste ou démagogique à l'endroit du peuple pour s'octroyer l'exclusivité de son autorisation à agir et parler en son nom. Au nom de l'intérêt supérieur du même peuple (partie modeste de la société selon Thomas HOBBS), cette crise doit avoir un dénouement pacifique, rapide et positif, car sans paix socio-politique durable, il n'y a pas d'épanouissement pour les Maliens et amis du Mali.

Par M. Seydou CISSE
Professeur de philosophie à
l'ENSUP de BKO/Mali

Crise sociopolitique : La Constitution du Mali et les textes de la CEDEAO confortent la lutte du M5-RFP



Le jeudi 23 juillet 2020 à Bamako, les Chefs d'Etats de la CEDEAO ont rencontré l'Imam Mahamoud Dicko et la Délégation du M5-RFP ensemble, en vue d'échanger la situation sociopolitique et les solutions de sortie de crise au Mali.

L'occasion était bonne pour amplement démontrer que l'exigence de démission est fondée sur l'incapacité et la perte de légitimité avérées de M. Ibrahim B. Keita à redresser le Mali, sur fond de violations graves de la Constitution et des lois, des droits et libertés comme l'enlèvement de l'Honorable Soumaïla Cissé, et plus récemment les massacres perpétrés par les forces antiterroristes (FORSAT) contre des manifestants aux mains nues jusque dans les domiciles et lieux de culte. Sans remettre en cause la justesse et la légitimité des revendications populaires portées par le M5-RFP et le leadership de l'Imam DICKO, la préoccupation des Chefs d'Etats, leur ligne rouge disent-ils, se résume en deux points :

– les Chefs d'Etats ne pourront pas demander la démission d'un Président de ses fonctions ; et

– les protocoles de la CEDEAO interdisent tout changement anticonstitutionnel de régime. Au demeurant, les exigences et actions populaires conduites par le M5-RFP s'opèrent dans le respect des dispositions constitutionnelles maliennes et ne transgressent pas les interdictions fixées par la CEDEAO, sur trois points comme suit :

1) La demande de démission d'un président au Mali n'est pas contraire à la Constitution malienne qui prévoit en son article 36 les cas de « vacance... pour quelque cause que ce soit » ou « d'empêchement absolu ou définitif ».

La lutte du M5-RFP a démontré la perte de légitimité de M. Ibrahim Boubacar Keita, qui doit, de ce fait en tirer comme conséquence sa disqualification à continuer à présider aux destinées du Mali, et donc sa démission volontaire.

2) A l'évidence l'article 1er c) du Protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (<https://www.eisa.org.za/pdf/ecowas2001protocol1.pdf>) stipule que « Tout changement anticonstitutionnel est interdit de même que tout mode non démocratique d'accession ou de maintien au pouvoir ».

Il est constant que la démission d'un président de la République, qui ne sera pas une première au Mali (le cas ATT l'atteste), n'est pas anti-constitutionnelle. De même, le moyen de la désobéissance civile mise en œuvre par le M5-RFP pour y parvenir se trouve inscrite à l'article 121 et est amplement justifiée dans le cas présent comme suit : « La forme républicaine de l'Etat ne peut être remise en cause. Le peuple a le droit à la désobéissance civile pour la préservation de la forme républicaine de l'Etat ».

Du reste, le M5-RFP ne cherche pas à accéder au pouvoir, mais à empêcher la dislocation du Pays et créer les conditions d'une union sacrée des forces vives du Mali pour discuter et convenir des voies idoines pour la reconstruction d'un Mali nouveau, républicain, démocratique, laïc et prospère.

3) Enfin, il convient de rappeler que le même Protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO énonce des principes forts qui ne sont plus garantis au Mali, sous le régime IBK :

– Article 1er a), 1er tiret : « La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire » ;

– Article 1er b) : « Toute accession au pouvoir doit se faire à travers des élections libres, honnêtes, et transparentes » ;

– Article 3 : « Les organes chargés des élections doivent être indépendants et neutres et avoir la confiance des acteurs et protagonistes de la vie politique. En cas de nécessité, une concertation nationale appropriée doit déterminer la nature et la forme desdits Organes ». En définitive, la lutte du Peuple malien est en accord avec les engagements communautaires et internationaux du Mali, et agit dans le strict respect de la Constitution, et en son nom le M5-RFP sollicite l'accompagnement de la CEDEAO pour aider à engager le Mali sur la voie de la sécurité, de la paix et de la prospérité socioéconomique, à travers une gouvernance responsable et vertueuse.

Et, les Chefs d'Etats et les Organes de la CEDEAO doivent se rassurer d'une chose : leur « ligne rouge » n'est pas franchie : la démission de M. Ibrahim Boubacar Keita sera volontaire ; et, personne au Mali n'envisage un changement anticonstitutionnel de régime. Et là assurément, personne !

Ibrahim Ikassa MAIGA
Enseignant/FDPRI-USJP, Membre de
EMK/M5-RFP

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Musique : « Acoustic », le nouvel album d'Oumou Sangaré

Comptant onze titres, « Acoustic » se particularise par la force des thèmes chantés par cette cantatrice, dont la plupart sont inspirés de la société malienne. Ce pays dont Oumou Sangaré est originaire et qui se magnifie et singularise par des valeurs les plus chères. Aussi, à travers cet album, la diva malienne veut montrer au monde entier, qu'elle est toujours prête à se battre contre les injustices et les souffrances dont sont victimes les femmes.

Après son lancement le 19 juin 2020, en Angleterre (Londres) « Acoustic », allait donner lieu à une série de concerts où la voix et les

émotions de la diva seraient mises en valeur dans un écrin rare. Dans ces prestations sur scène, ce sont les instruments acoustiques, une atmosphère plus intime et feutrée et un naturel idéal pour replonger dans les fondements de la musique du Wassoulou. Aussi, son enregistrement a été fait en live, sans retouches ni « over dub », en présence de quelques amis conviés à assister à cette veillée magique dans la « cathédrale » du grand studio MidiLive (près de Paris).

Pour la confection de cette œuvre, Oumou Sangaré a sollicité le concours de ses fidèles choristes : Emma Lamadji et Kandy Guira, le guitariste virtuose Guimba Kouyaté (qui est aussi son directeur musical). A ceux-ci, elle a bénéficié de l'apport du grand maître du « kamele ngoni » Brahima « Benogo » Diakité. Le tout rehaussé par la présence remarquable de Vincent Taurelle, qui a ajouté de justesse des touches bien senties de claviers, acoustique eux aussi (orgue-jouet, célesta). Ce dernier fait partie du collectif A.L.B.E.R.T. qui avait réalisé l'album Mogoya. La plupart des titres étant tirés de ce dernier album et revisités dans un esprit épuré, la diva a ajouté quelques-uns de

ses grands classiques, tel que « Saa Magni » – complainte à l'occasion de la perte d'un être cher, ou encore « Diaraby Nènè » (que Beyoncé a récemment samplé dans son titre « Mood 4 Eva »).

Pour le bonheur des mélomanes, ces couleurs acoustiques intimes et chatoyantes, vous donnent l'impression que la diva chante pour vous, rien que pour vous, à la maison.

A noter que ce label « No Format ! » annonce la parution d'un album inédit d'Oumou Sangaré, baptisé Acoustic. Une expérience rare où éclatent la pureté de sa voix et celle des instruments qui l'accompagnent. « J'ai proposé à Oumou Sangaré l'enregistrement de cet album, suite au concert donné à Londres à l'occasion des 15 ans de « No Format ! » où, pour la première fois, quasi sans répétitions, elle a accepté cette formule acoustique très 'lâcher-prise'. L'espace ainsi créé pour sa voix m'avait beaucoup plu », s'est exprimé le producteur Laurent Bizot.

■ Ki-Zerbo



Fedama, Uaaprem : Déclaration

Au vu de la situation de la pandémie du Coronavirus au Mali et dans le monde, et suite à des décisions qui permettent au Parc National de reprendre ses activités et l'ouverture des frontières, la communauté des artistes et des acteurs culturels du Mali se dit préoccupée par l'absence de réponses à ses nombreux courriers et interpellations à travers la Fedama Fédération des Artistes du Mali et l'Uaaprem Mali.

Depuis le 11 mars 2020, les mesures restrictives nous ont enlevé nos sources de revenu.

Les mécanismes d'urgence que nous avons sollicités pour accompagner le secteur sont restés sans suite. Même si nous comprenons que la crise politique actuelle mitige la capacité de l'Etat à répondre à cette préoccupation, il nous est de plus en plus difficile d'expliquer le maintien des mesures qui ne permettent pas au secteur de fonctionner légalement.

Nous sommes au regret de passer par cette déclaration publique, vu que nous n'arrivons pas à déposer depuis 2 semaines les courriers à la cité ministérielle, pour demander à Mon-

sieur le Premier Ministre de lever les mesures restrictives dans un cadre sanitaire réglementé afin de nous permettre de redémarrer légalement nos activités.

Quant aux questions de mécanismes d'urgence pour nous permettre de meilleures conditions de reconstruction et de redémarrage du secteur culturel, nous reviendrons à la table de discussion quand les conditions politiques le permettront.

Nos cordiales salutations.

Pour la FEDAMA : Alioune Ifra Ndiaye

Pour l'UAAPREM : Mbaye Boubacar Diarra



LES MEMBRES DU BUREAU DE LA FEDAMA

Dirigée par Alioune Ifra N'diaye



*A base d'eau Supermont
et de sucre Naturel*

Pétrole sénégalais : Cairn Energy cède ses actifs pour 400 millions de dollars

Cairn Energy a déclaré lundi qu'elle a accepté de vendre ses actifs sénégalais à Lukoil pour 400 millions de dollars et a annoncé son intention de verser un dividende spécial, rapporte sharecast.com, visité par senego.

Les actionnaires dédommagés

La société a accepté de vendre la totalité de ses 40 % d'intérêts dans la zone contractuelle de Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Deep Offshore (RSSD), y compris le développement de Sangomar, au large du Sénégal. Une fois la vente réalisée, elle prévoit de restituer au moins 250 millions de dollars aux actionnaires.

Une flexibilité financière renforcée...

Selon M. Cairn, l'opération est conforme à son "approche disciplinée" de la gestion du por-

tefeuille et de l'allocation du capital, ainsi qu'à sa stratégie à long terme visant à restituer le capital aux actionnaires.

Il a également déclaré que la vente renforcera sa flexibilité financière pour maintenir et développer un "portefeuille équilibré et robuste" dans les conditions actuelles difficiles et incertaines du marché pétrolier.

...Pour investir

"Avec un bilan solide, une production à faible seuil de rentabilité et des engagements de capitaux limités, Cairn aura une plus grande flexibilité financière pour investir et développer l'entreprise tout en restant toujours engagé à restituer les liquidités excédentaires aux actionnaires".

Lukoil renforce sa...

Les termes de l'accord prévoient que Lukoil paiera 300 millions de dollars en espèces plus



le remboursement des dépenses d'investissement depuis le 1er janvier, et jusqu'à 100 millions de dollars supplémentaires, en fonction du moment de la mise en production du pétrole et du prix moyen du Brent BRN00, 0,51% pendant les six premiers mois de production.

...Sa présence en Afrique de l'Ouest

Lukoil a déclaré que l'accord renforcera sa présence en Afrique de l'Ouest, les réserves d'hydrocarbures récupérables du champ de Sangomar totalisant environ 500 millions de barils d'équivalent pétrole, et devrait être lancé en 2023, renchérit marketwatch.com.

Crise politique en Guinée : Comment le Système des Nations-Unies s'implique-t-il pour trouver de solutions ?

En marge d'une conférence de presse qu'il a animée le samedi 25 juillet 2020 à Conakry, Vincent Martin, Coordinateur Résident du Système des Nations unies a été amené à se prononcer sur la crise politique en Guinée.



Dans son intervention, le diplomate onusien soutient que la position de son institution est toujours d'accompagner le processus guinéen afin qu'il soit apaisé : «La position est d'accompagner le processus pour qu'il soit le plus apaisé possible. Comment accompagner le processus pour qu'il soit le plus apaisé possible ? Le dialogue, les discussions entre les différentes parties prenantes. Et ce n'est pas le système des Nations unies seul qui travaille sur la question, mais c'est un ensemble de

partenaires qui travaillent avec le système des Nations unies de façon plus étroite avec la CE-DEAO. Nous travaillons de façon très étroite avec un groupe qui s'appelle le G5, qui regroupe un ensemble de partenaires comme la France, l'Union européenne, les Etats-Unis. La réponse, c'est un accompagnement pour un dialogue afin de trouver des recommandations, des possibilités pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.»

Le Niger aussi a son « Karim Kéita » : Sani Mahamadou, le fiston du Président Issoufou qui fait parler de lui



Les présidents africains se ressemblent souvent, à quelque exception près, et n'ont pratiquement aucun respect pour leurs peuples, lesquels sont le souvent brimés par leurs rejetons. Si nous avons notre Karim national dont le nom revient toujours dans l'affaire de disparition du journaliste Birama Touré, sans parler des autres scandales à son compte, le Niger aussi a son Sani Mahamadou Issoufou, le fils du Président Mahamadou Issoufou qui se trouve être aussi le Directeur de Cabinet de la Présidence de la République du Niger. Comme Karim Kéita, lui aussi est en train de rendre la vie difficile aux journalistes et autres blogueurs de son pays ! C'est le cas de Samira Sabou, journaliste bloggeuse, arrêtée le 10 juin dernier après avoir répondu à une convocation du tribunal en réponse à une plainte en diffamation déposée

par Sani Mahamadou Issoufou, le fils et chef adjoint de cabinet du Président Mahamadou Issoufou. Samira Tabou est accusée d'avoir publié sur les réseaux sociaux une allégation de surfacturation dans l'achat d'équipements militaires pour l'armée du Niger. Une affaire qui impliquerait le fils du président de la République !

Journaliste et bloggeuse, Samira Tabou est la présidente de l'Association des blogueurs pour une citoyenneté active (ABCA), et est aussi l'administratrice de la plateforme midesnider.com. Selon Amnesty International, cette accusation de diffamation est une stratégie de déstabilisation enclenchée par le fils du Président. Dans son post, Samira Sabou a laissé entendre qu'en plus de la surfacturation, il y a eu du matériel non livré. Des informations qui concorderaient avec l'audit du ministère de la

Défense. Le post de l'accusé met en cause le fils du Président et un autre homme d'affaires qui est, en fait, l'ami de ce dernier. Elle les accuse de "capoter les marchés du ministère de la Défense au nom du fils du patron".

Par ailleurs, on remarquera que le post de Samira Sabou fait aussi écho à un rapport d'audit publié sur les réseaux sociaux. Selon l'extrait tombé dans le domaine public, ces affaires de surfacturation auraient fait perdre une somme colossale de 76 milliards de FCFA à l'Etat sur la période allant de 2017 à 2019. Une enquête pour faire la lumière sur ces affaires avait été annoncée en avril, mais rien n'a été rendu public comme avancées. Par contre, en mars, des manifestations avaient donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre. Les manifestants demandaient que des sanctions soient prises contre les coupables de ces fraudes. A l'heure actuelle, il y a environ trois autres figures de la société civile qui croupissent derrière les barreaux.

« Samira Sabou, qui n'a commis aucun crime, risque jusqu'à trois ans de prison et une amende si elle était reconnue coupable. Amnesty International considère que son arrestation et sa détention sont arbitraires et rentrent dans le cadre du harcèlement judiciaire des acteurs de la société civile et des médias afin de les faire taire », avait déclaré Kiné-Fatim Diop, la chargée de campagne sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International. Elle a aussi fait savoir que la situation de crise sanitaire actuelle due à la propagation du Coronavirus est un risque pour la santé de la détenue. Elle appelle le gouvernement nigérien à la libérer sans aucune autre forme de procédure.

En écoutant ce récit, on se croirait au Mali, tant la ressemblance entre Karim Kéita et Sani Mahamadou Issoufou est marquée ! Est-ce à dire que souvent, les enfants des présidents africains sont des « canailles » ? Comment le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, également président en exercice de la CEDEAO peut se permettre ou permettre sous son toit une telle forfaiture ? Que son fiston ait agi sous le coup de fougue de jeunesse est une chose, qui lui-même cautionne cela est comme un crime. Et dire que c'est lui qui doit proposer des solutions pour la résolution de la crise sociopolitique malienne ?

■ Yama DIALLO

Coupe « Thé Achoura » : Une compétition qui tient toutes ses promesses

Il s'agit à travers ce tournoi, de créer un cadre d'attraction et d'épanouissement pour la jeunesse de Bamako, afin de l'empêcher de s'adonner aux activités de vagabondage, pendant les vacances



En effet, la coupe « Thé Achoura » est une compétition mise sur les fonds baptismaux depuis quelques années. Initiative de l'opérateur économique, Oumar Ag Handaga, en qualité de représentant exclusif du « Thé Achoura » au Mali, ce tournoi footballistique met en compétition, pratiquement, toutes les communes du district de Bamako. L'édition de cette année, la 6ème du genre, a enregistré la participation de 32 équipes. Celles-ci ont disputé pendant un mois, des

matchs très intéressants, au terrain de football de Bamako-Coura, sis auprès de l'Institut français, ex Centre culturel français (CCF). A l'issue de ces rencontres, deux équipes se sont retrouvées en finale. Il s'agit de Coton Talla de Magnanbouougou et Racine II de Dravéla. La finale fut disputée le dimanche dernier. C'était dans une atmosphère festive, à la dimension de l'événement. Elle a tenu toutes ses promesses, dans une atmosphère de fair-play.

Aussi, l'heureux initiateur de cette compétition, « Thé Achoura », au-delà, de la philosophie qui découle, a mis des prix pour récompenser les trois gagnants. Ainsi, l'équipe vainqueur de la coupe empoche la somme de 500 000F CFA avec un bœuf et des cartons de Thé. Quant au vice-champion, elle part avec 250 000F CFA, un bœuf et des cartons de Thé. Cette compétition sert également de tribune pour détecter les jeunes talents. C'est pourquoi, le jeune footballeur qui parvient à se démarquer de ses collègues, pour ses qualités individuelles, gagne une moto « Djakarta ». De même, tout au long de la compétition, des cartons de « Thé Achoura » ont été distribués aux supporters des différentes équipes ayant pris part à ce tournoi.

A noter que cette compétition se révèle comme un espace permettant aux jeunes de Bamako, de taire leurs divergences. Elle a servi à créer l'entente, la cohésion et surtout le vivre ensemble, entre les jeunes des différentes communes de la capitale.

L'initiateur et promoteur Oumar Ag Handaga ayant grandi à Bamako-Coura, l'un des quartiers de la Commune III, du district de Bamako, est très engagé et disponible pour l'épanouissement des jeunes de Bamako. Connu pour ses bonnes œuvres, ce représentant exclusif du « Thé Achoura », a toujours volé au secours de son prochain. C'est pourquoi, les actes qu'il a toujours posés au quotidien, sont très significatifs pour le bien-être d'un humain. Vivement la prochaine édition

■ Ki-Zerbo



Angleterre : Bissouma marque son premier but en Premier League pour Brighton

Yves Bissouma a marqué son premier but en Premier League pour Brighton & Hove Albion. Il a ouvert le score lors de la victoire des Seagulls contre Burnley (1-2) dimanche, au compte de la dernière et 38^e journée de la Premier League. Dimanche, le



joueur de 23 ans a connu sa 15^e titularisation cette saison en championnat et sa 22^e apparition pour les Seagulls et a livré une performance impressionnante.

Le milieu de terrain a trouvé le fond du filet, bouclant un bel effort de l'extérieur de la sur-

face qui n'a donné aucune chance au gardien Nick Pope à la 20^e minute. Bissouma, qui a rejoint les Seagulls en juillet 2018 en provenance de Lille, a donc attendu 50 matches pour marquer son premier but dans le championnat anglais.

Liverpool : Mohamed Salah surprend son monde et fait savoir qu'il pourrait partir

Après le sacre et la fête du titre de Liverpool, Mohamed Salah a accordé un live vidéo au média LA FM Colombia. Après le sacre et la fête du titre de Liverpool, Mohamed Salah a accordé un live vidéo au média LA FM Colombia. Durant cet entretien, il a été demandé au joueur de promettre qu'il restera à Liverpool les prochaines années. Mais contrairement à ce que l'on s'attendait, Salah a laissé entendre qu'il pourrait s'en aller. « Je veux juste profiter de ce qu'on vit actuel-



lement, a-t-il déclaré. Personne ne connaît l'avenir et ce qui va se passer. On verra après. Là, on vient d'enchaîner des victoires en Ligue des Champions et en Premier League et je suis tout simplement heureux. On verra ce qui se passera dans le futur, mais aujourd'hui je suis simplement heureux d'avoir remporté tous ces trophées », a-t-il déclaré.

Depuis qu'il a explosé sous la tunique de LFC, Salah a suscité l'intérêt de quelques cadors

européens, dont le Real Madrid. Mais, il n'y a pas eu d'approche concrète pour le faire signer. Les 120M€ que représentent sa valeur marchande (source transfermarkt) ne sont pas à la portée de tout le monde. Pour rappel, Liverpool a déboursé « seulement » 42M€ pour l'enrôler en 2017. Il ne serait pas exagéré de dire que le retour sur investissement a été satisfaisant.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Entreprenant et motivé, vous aurez toutes les chances de réussir dans votre job. Vous irez de l'avant, prêt à vous impliquer à fond dans ce que vous ferez. S'il vous manque des éléments pour boucler un projet, vous serez tenace pour trouver une solution.

Rien ni personne ne vous fera dévier de votre idée, car vous serez persuadé qu'elle vous rapportera des euros. Vous aurez suffisamment les pieds sur terre pour ne pas vous lancer à l'aveuglette et vous prendrez des conseils pour atteindre votre but.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aimerez votre activité et vous serez même content de partir au travail. Parce que vous l'aurez préparée, cette journée se déroulera bien, et tout ce que vous entreprendrez sera rondement mené et très apprécié par ceux qui vous entoureront.

Jupiter pourrait vous mettre des bâtons dans les roues ou en plein dans le flou dans vos histoires d'argent. En fait, il n'y aura aucun souci particulier, en dehors des vôtres, que vous vous emploierez à cultiver négativement. Réfléchissez de main.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

L'activité professionnelle continue d'être importante. Vous menez plusieurs tâches à la fois et elles pourraient vous épuiser cérébralement. Dans votre service, il peut manquer du monde. La productivité est en baisse et l'ambiance est électrique.

Gare aux dépenses inutiles. L'argent part aussitôt qu'il entre. Pour garder un budget stable, essayez de ne pas craquer dans les sorties. Vos amis pourraient être la cause de dépenses qui tombent mal. Des concessions sont à faire pour maintenir la stabilité.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La configuration planétaire Soleil-Mars vous obligera à défendre votre gagne-pain ! Vous ne vous contenterez pas uniquement de remplir vos tâches habituelles. Vous demanderez directement à votre directeur un poste plus en phase avec vos compétences.

Votre partenaire aura tendance à faire chauffer la carte bleue du couple. Sans faire la morale ou donner des leçons, vous lui direz tout de même de faire extrêmement attention. En effet, il ne faudrait pas que cela devienne une habitude ! Surtout pas...



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous retrouverez un bon état d'esprit et, avec lui, la volonté nécessaire pour vous engager dans les entreprises qui vous tiendront à coeur et qui seront prioritaires. De très bonnes intuitions vous guideront, que vous aurez intérêt à mettre en pratique.

Vous traverserez une période de turbulence sur le plan financier. Méfiez-vous des promesses non tenues et des abus de confiance. Ouvrez l'oeil si l'on cherche à vous vendre une occasion en or de faire du profit et voyez à qui vous aurez affaire.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre planète de secours sera Mars. Vous puiserez votre force dans sa nature combative. Vous serez sur le point de craquer. Ce ne sera pas tant un emploi surchargé que le fait de devoir tout gérer qui vous énervera. Il ne faudra plus rien vous demander.

Il n'est pas dans vos habitudes d'élever la voix pour défendre vos intérêts, préférant en référer à la justice. Mercure vous convaincra de taper du poing sur la table. Votre image en pâtira peut-être, mais votre portefeuille aura beaucoup à y gagner.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous ruminez, car l'ambiance vous agace. De la déception survient dans votre vie professionnelle. Vous êtes peu visible et les collègues évoluent sans vous. Ce climat met le feu aux poudres. Évitez de dire vos états d'âme. De la frustration est inévitable.

Si vous faites du shopping, fixez-vous des limites. Des coups de coeur sont différés. Vous réalisez manquer de moyens pour conjuguer les loisirs et les charges. Un peu de frustration est à venir. Laissez passer la journée avant de faire un achat onéreux.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Porté par un réseau efficace, vous travaillerez et avancerez de manière sereine. Défendre un projet ou conduire une mission difficile ne vous fera pas peur. En assumant vos charges et vos devoirs, ami Scorpion, vous accumulerez les compliments.

Si dans un premier temps, vous ne réaliserez pas de réelles économies, vous dépenserez votre argent plus intelligemment. Placements boursiers, création d'entreprise, cette journée sera cruciale pour prendre ou signer un engagement financier...



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous serez très consciencieux et votre perfectionnisme sera apprécié, pourvu que vous n'imposiez pas votre rythme et vos méthodes personnelles à tout le monde. Vous devrez tenir compte que chaque personne sera différente dans sa méthode de travail.

Vous aurez des ambitions financières que vous ne reniez pas. Au contraire, vous assumerez pleinement que l'argent sera loin d'être un sujet tabou. Pour preuve, vous vous démènerez pour en gagner, sans rechigner pour effectuer des heures supplémentaires.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous ne manquerez pas d'esprit d'entreprise, même si parfois Saturne vous donnera du fil à retordre dans votre secteur d'activité. Quelques réussites pourraient parsemer votre route professionnelle, non grâce à la chance, mais par votre travail acharné.

Sur le plan comptable, vous manquerez d'esprit d'initiative. Au pied du mur, il deviendra urgent de trouver une porte de sortie, mais Jupiter ne vous rendra pas la tâche facile. Lancez-vous un défi en frappant à la porte d'un interlocuteur financier.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Une nouvelle activité professionnelle vous tente. Des démarches sont amorcées pour décrocher un poste en affinités avec vos compétences. Uranus votre planète, vous donne envie de changer d'air. Quitter l'entreprise pour une nouvelle est une situation possible.

Essayez de garder votre trésorerie. Gare aux imprévus qui mangent une partie du budget. Si vous faites des achats, comparez les tarifs et ne tombez pas sur le premier article. Des coups de coeur restent probables. Ils peuvent être regrettés par la suite.



Poisson (19 février - 21 mars)

Porté par les bons auspices de Vénus, vous mettrez votre talent au service de votre employeur, mais aussi à celui de votre créativité, et de votre réputation. Ami Poissons, pour reprendre un célèbre terme du cinéma, vous serez bancable ! En ce début de mois, vous allez vous assurer que les vases resteront communicants entre vos recettes et vos dépenses, histoire de vivre un mois sans soucis financiers... Votre partenaire vous fera une remarque : pour acheter plus, il faut gagner plus !

**Promo
Modem 4G**



Proche de vous

29 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 25%

**JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



4G



Proche de vous

**5 Go
offerts**



SPiRiT

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official

